

● ILS SERONT PROMUS LE 5 JUILLET PROCHAIN

## Quatre nouveaux généraux de corps d'armée pour l'ANP

Quatre généraux-majors de l'Armée nationale populaire seront promus au rang de généraux de corps d'armée, le plus haut grade de la hiérarchie militaire en Algérie, avons-nous appris de source sûre. Il s'agit, selon cette indiscretion, du commandant des forces terrestres, Ahcène Taffer, du commandant de la Gendarmerie nationale,

Ahmed Boustila, du chef de la 2<sup>e</sup> Région militaire, Saïd Bey, et du chef de la 5<sup>e</sup> Région militaire, Benali Benali. Ces promotions spéciales auront lieu au cours d'une cérémonie restreinte prévue le 5 juillet prochain au siège du ministère de la Défense nationale et qui interviendrait ultérieurement à celle, classique, prévue, elle, pour les promotions

traditionnelles à l'occasion de la commémoration de la fête de l'Indépendance.

Institué en 2004, ce prestigieux grade n'a été décerné jusque-là qu'à trois hauts dirigeants de l'ANP : le chef d'état-major Ahmed Gaïd Salah, le responsable du DRS, Mohamed Mediène dit Toufik, et le défunt Abbès Gheziel.

K. A.



**COMMENT DEVENIR (FAUX) ANCIEN MOUDJAHED**

**DEMAIN PAGE 2**

### Le Bonjour du «Soir»

#### Tout le charme du foot chez les barbus

- Un député islamiste vient de dire que Saïd Bouteflika dirige le pays sans mandat populaire.

- Bizarre ! N'est-ce pas un autre islamiste qui a juré, en plein Ramadhan, que Saïd Bouteflika n'est qu'un simple conseiller à la présidence ?

- Oui. Mais tu dois savoir qu'il y a de tout chez les islamistes. Le spectre est très large : il va des barbus qui prennent un pot après la dernière prière de la journée aux sadiques qui mettent leurs victimes dans des cages pour les enfoncer dans l'eau.

- Ta comparaison ne me plaît pas. Ça sous-entend que les types qui picolent le soir ne peuvent pas être sadiques ! Ou que les sadiques sont ceux qui ne prennent pas un pot ! Demande pardon à Dieu...

- Pardon, mon Dieu. Je voulais dire qu'il y a de doux pacifistes et des tueurs nés. Le problème est que rares sont ceux qui dénoncent Daesh...

- Mais pourquoi veux-tu qu'ils le dénoncent ? Souviens-toi de leurs cris dans les artères de nos villes : «Dawla islamiya !», «Dawla islamiya !» C'est bien la traduction de «l'État islamique», non ?

- Compliqué quand même ! Parlons foot, plutôt...

- Ce député n'est-il pas Hassan Laribi ?

- J'ai dit : parlons foot...

- Justement ! Est-ce qu'il s'adonne lui aussi au jeu à onze trois fois par semaine ?

- En tout cas, il n'est pas dans le onze de Saïd !

- Ghoul si !

- Mais il a dit qu'il jouait avec...

- Et alors, une double licence, c'est pas sorcier pour des types qui dribblent si fort. Je te disais qu'il y a tout chez les islamistes...

farahmadaure@gmail.com

P. S. : merci pour votre soutien massif à notre action «anti-cimenterie». Une pétition sera prochainement en ligne.

**EXCLUSIF**

### PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRE 2015

# Tout sur la hausse des taxes

- Les taxes foncières et d'habitation «réaménagées».
- De fortes hausses pour la taxe et vignette automobile.
- Les médicaments exonérés de TVA.

PAGES 4 ET 5

### ● LE PRINCIPE DE SON INSTALLATION EST RETENU

## Quel rôle pour le mufti de la République ?

- Longtemps restée au stade de la simple proposition devant être approuvée par le président de la République, la création du poste de mufti de la République semble enfin se préciser. Le ministre des Affaires religieuses dépoussière le dossier et le remet au goût du jour dans un contexte marqué par une montée en puissance de courants de pensée totalement étrangers au référent religieux national.



PAGE 3

Photo : DR

# DIGOUTAGE

Par Arris Touffan

## Taper sur Sylvie Arkoun, c'est facile !

Retour sur Mohamed Aïssa, qu'un lecteur m'interdit quasiment manu militari de citer sous prétexte qu'il est desservi par des appuis comme celui de nous-zotres... Qui sont nous-zotres ? Va savoir !

Eh bien, cher ami, avec tout le respect que je vous dois, l'homme public qu'il est ne coupera pas au commentaire et même à la satire. C'est comme ça ! Ou alors, il n'a qu'à parler en privé et personne ne viendra chercher à savoir ce qu'il dit. Chaque fois qu'il s'exprime en tant que ministre, on commentera ! Il est là pour ça et nous sommes là pour ça aussi. Et puis franchement, au niveau des enjeux où il est, ce n'est pas un petit billet de digoutage de rien du tout qui changera quoi que ce soit au problème... !

Bref, c'est vrai qu'il y a mieux comme entrée en matière. Après sa sortie sur le salafisme nationalisé, le décomplexé ministre des Wakfs parle - tiens - de Mohammed Arkoun. A ce que je sache, c'est la première fois que le philosophe de Taourirt Mimoun est cité à un si haut niveau dans la hiérarchie gouvernementale. J'en ai le vertige ! D'habitude, à ce niveau stratosphérique là, on parle plutôt d'El Ghazali. Il en est question aussi. Au forum de Liberté où il était invité, Mohamed Aïssa évoquait la honteuse sortie de ce dernier contre Arkoun, lors d'un séminaire sur la pensée islamique à Béjaïa. Le ministre dit y avoir assisté et il avoue déplorer le fait. Mais, incroyable, il continue à justifier El Ghazali. On l'a trompé, dit-il, sur le compte d'Arkoun.

Jusqu'à preuve du contraire, il est responsable de ce qu'il dit. Trop facile de coller la responsabilité à ceux qui l'ont trompé. Par contre, Mohamed Aïssa ne trouve aucune circonstance atténuante à Sylvie Arkoun, la fille, qui vient d'écrire un livre sur son père. Mais ce n'est qu'un livre de fille sur son père, ça n'a aucune responsabilité religieuse ou philosophique, ce regard d'une fille sur son papa.

A. T.

arrisetouffan@yahoo.fr

Soirperiscoop@yahoo.fr

Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 - Page 2

## L'autre chantier de Saâdani

Mettant à profit l'état de grâce que lui a permis le 10<sup>e</sup> congrès, le secrétaire général du FLN, Ammar Saâdani, lance un véritable chantier de rénovation et de réhabilitation du siège national du FLN. A Hydra, on n'y trouve que des maçons, peintres et bien d'autres professionnels des métiers du bâtiment, et ce, depuis plusieurs jours.

« Tout sera refait à neuf. Nous voulons un siège digne d'un grand parti », nous confie-t-on dans l'entourage de Saâdani.



### Dangereuse récupération

Faute d'incinérateurs dans les structures de santé, les déchets hospitaliers se retrouvent souvent dans les décharges publiques. Le pire, c'est que des récupérateurs y ramassent des seringues déjà utilisées pour les revendre à des transformateurs qui en font souvent des gobelets. Le ministère de la Santé a saisi les structures de santé pour leur rappeler que les déchets hospitaliers devaient faire l'objet d'un traitement particulier. Mais que peuvent faire les responsables de ces structures s'ils ne disposent pas d'incinérateurs ?



### Des Chinois à Alger

Une importante délégation d'hommes d'affaires chinois en quête d'« opportunités d'investissement » se rendra en Algérie bientôt, probablement au mois d'octobre prochain. C'est ce que révèlent des sources bien informées en précisant que le principe de cette visite avait été retenu lors de la visite de Abdelmalek Sellal à Pékin.



### Un jour, un sondage



Êtes-vous d'accord avec la hausse des taxes sur les véhicules neufs ?

OUI  NON  Sans opinion

Pensez-vous que le rappel à l'ordre des chaînes privées par rapport aux scènes de violence diffusées va suffire ?

#### Résultat sondage

Oui : 12,61 % Non : 82,52 % S. opinion : 4,87 %

vit'amine !

aminelabter@hotmail.com

## ATTENTION CANICULE !



Labter



Edité par la SARL LE SOIR D'ALGERIE  
SIÈGE :  
DIRECTION :  
RÉDACTION :  
Fax : 021 67.06.76

ADMINISTRATION :  
Fax : 021 67.06.56  
1, Rue Bachir Attar  
Place du 1<sup>er</sup> -Mai  
- Alger -  
Tél. : 021 67.06.58 -  
021 67.06.51

COMPTES BANCAIRES :  
CPA : Agence

Hassiba Ben Bouali  
N° 116.400.11336/2  
BNA : Agence «G»  
Hussein-Dey  
N° 611.313.335.31  
CCP : N° 14653.59  
Registre du commerce :  
RC N° 0013739.B.00

MEMBRES  
FONDATEURS :  
Maâmar FARAH  
Djamel SAÏFI  
Fouad BOUGHANEM  
Zoubir M. SOUSSI  
Mohamed BEDERINA  
GÉRANT-DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION :  
Fouad BOUGHANEM  
DIRECTEUR  
DE LA RÉDACTION  
Nacer BELHADJOUJJA  
P.A.O. : «Le Soir»

PUBLICITÉ  
Le Soir : SIÈGE -

Fax : 021 67.06.75

#### BUREAUX REGIONAUX :

##### BOUMERDÈS

«Résidence Badi», bt 3,  
2<sup>e</sup> étage,  
RN n° 24, Boumerdès-ville  
Tél./fax : (024) 79 40 72  
Email : lesoir\_boumerdes@yahoo.fr

##### ANNABA

19, rue du CNRA  
(Cours de la Révolution)  
Tél. : 038 86.54.22  
Fax : 038 86.61.76  
Télex : 81095

##### BLIDA

103, Avenue Ben-Boulaïd  
Blida  
Tél./Fax : 025 40.10.10

Tél. : 025 40.20.20

##### CONSTANTINE

9, rue Bouderbala

(ex, rue petit),  
Constantine

Tél. : 031 92.34.23

Fax : 031 92.34.22

##### ORAN

3, rue Kerras Aoued.  
Tél. : 041 33.23.95

##### SÉTIF

Rue du Fida, centre  
commercial Zedioui  
1<sup>er</sup> étage, Sétif.  
Tél. : 036 82 11 11

##### TIZI-OUZOU

Bt Bleu,cage C  
(à côté de la CNEP)  
2<sup>e</sup> étage, gauche  
Tél./Fax : 026 12 87 04  
Tél. : 026 12 87 01

##### MASCARA

Rue Senouci Habib  
Maison de la presse.  
Tél.Fax : 045 80.28.43

##### TLEMCEN

Cité R'hiba Bt n°2 RDC.  
Tél. : 043 27.30.61 /  
Fax : 043 27.30.82

##### BOUIRA

Gare Routière. Lot N°1.  
3<sup>e</sup> étage -  
Tél. : 026 94 29 19  
E-Mail :  
lesoirbouira@hotmail.com

##### BÉJAÏA

19, rue Larbi Ben-M'hidi  
(rue Piétonnière),  
Béjaïa-ville 06000  
Tél. : 034 21.14.51  
Fax : 034 21.18.60

##### BORDJ-BOU-ARRERIDJ

2, rue Cherifi Mohamed  
(près du cinéma Vox)

Tél./Fax : (035) 68-10-52

##### IMPRESSION

Centre : S.I.A Alger

Est : S.I.E Constantine

Ouest : S.I.O Oran

##### DIFFUSION

Est : Sodi-Press

Centre : Le Soir

Ouest : MPS

Tél. : 0550 17 26 03

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

#### NOTRE JOURNAL

fait sienne cette citation de Joseph Pulitzer, fondateur du journalisme moderne :

«Il (son journal, ndr) combatta toujours pour le progrès et les réformes, ne toléra jamais l'injustice et la corruption ; il attaquera toujours les démagogues de tous les partis, n'appartiendra à aucun parti, s'opposera aux classes privilégiées et aux exploités du peuple, ne relâchera jamais sa sympathie envers les pauvres, demeurera toujours dévoué au bien public. Il maintiendra radicalement son indépendance, il n'aura jamais peur d'attaquer le mal, autant quand il provient de la ploutocratie que de ceux qui se réclament de la pauvreté.»

**LE PRINCIPE DE SON INSTALLATION EST RETENU**

# Quel rôle pour le mufti de la République ?

**Longtemps restée au stade de la simple proposition devant être approuvée par le président de la République, la création du poste de mufti de la République semble enfin se préciser. Le ministre des Affaires religieuses dépoussière le dossier et le remet au goût du jour dans un contexte marqué par une montée en puissance de courants de pensée totalement étrangers au référent religieux national.**

**Nawal Imés - Alger (Le Soir)** - Ghoulamallah disait attendre le feu vert de Bouteflika, Mohamed Benaïssa l'a visiblement eu. Le projet de création d'un mufti de la République se précise. Ce dernier sera finalement issu d'une académie de la fetwa qui devra voir le jour bientôt.

Aucune date officielle n'a pour le moment été retenue mais son installation officielle ne devrait plus tarder. Le processus de sélection des membres de ladite académie a commencé.

50 imams, issus de différentes wilayas du pays, ont déjà été choisis. Ils bénéficieront d'une formation supérieure, devant avoir lieu soit à la mos-

quée El Azhar, en Égypte, soit en Algérie sous la supervision de formateurs d'El Azhar. Après cette formation, les imams seront détenteurs du diplôme d'imam mufti et pourront alors accéder à l'instance de la fetwa.

Y siégeront également les secrétaires généraux des conseils scientifiques des wilayas, des exégètes et des spécialistes de différents domaines dont la médecine, l'économie, le droit et l'astronomie. Pour l'heure, rien n'a filtré sur l'identité de celui qui aura à endosser la responsabilité du mufti de la République.

Le département de Mohamed Aïssa est à la recherche de la personne «consensuelle» qui

puisse faire l'unanimité mais qui soit également être reconnue par les siens comme une référence en matière d'exégèse et d'interprétation. Le créneau a été trop longtemps déserté par les personnes détenant le savoir.

Face à ce vide, des pseudo-muftis ont proliféré. Extrémistes, fanatiques, ils ont envahi tous les espaces pouvant être occupés. Sur le net ou à l'intérieur des mosquées, ils distillent leur fetwas en totale contradiction avec le référent religieux national, introduisant de nouvelles mœurs et induisant en erreur les personnes qui les sollicitent.

L'absence d'une autorité de référence pousse également de nombreux algériens à solliciter des «cheïkhs» qui officient sur des chaînes de télévision des pays du Golfe. Là aussi, ils sont orientés selon des croyances qui ne sont pas partagées par la grande majorité des Algériens.

L'installation d'un mufti aura pour but de réconcilier les Algériens avec un islam ances-



Mohamed Aïssa à la recherche de la personne consensuelle.

tral mais surtout de donner une visibilité et d'éviter des polémiques stériles, qui, sans arbitrage, prennent souvent une ampleur injustifiée.

Le challenge réside cependant dans la restauration de la confiance. Trop souvent, ce qui est considéré comme «l'islam

officiel» suscite bien des réserves et de la méfiance.

Le futur mufti de la République devra réussir le pari de s'imposer comme la référence nationale à suivre pour mettre progressivement fin aux fetwas fantaisistes.

N. I.

**RAMADHAN**

## Stabilité des prix des produits d'épicerie, selon le ministère du Commerce

**Le marché des produits d'épicerie, pour la journée d'hier, soit le 13<sup>e</sup> jour du mois de Ramadhan, s'est caractérisé par une offre satisfaisante. Il n'a enregistré aucune tension notable au plan des approvisionnements et des prix.**

Selon le ministère du Commerce, hormis les prix du sucre blanc, du riz et des pâtes alimentaires qui ont connu des hausses de 1% et du prix des haricots secs qui a enregistré une baisse de 1%, la poursuite de la stabilité des prix sur l'ensemble du territoire national a été constatée. Même topo pour les légumes frais.

Le département de Benyounés indique, dans un communiqué parvenu hier à notre rédaction, que le marché des légumes frais est demeuré stable en matière d'approvisionnement.

En ce qui concerne les prix, il a été relevé des baisses de 5%

pour la tomate fraîche, 4% pour l'oignon, 3% pour le haricot vert et 1% pour le piment. Si la carotte et l'ail local connaissent une hausse de 1%, toutefois une stabilité des prix pour la pomme de terre, la salade, la courgette, le poivron, la betterave et l'ail d'importation demeure présente.

«L'approvisionnement du marché en fruits frais au courant de cette journée (hier ndlr) s'est poursuivi normalement et le niveau des prix de ces produits a connu diverses fortunes. Des hausses de 1% pour les pommes d'importation, et une baisse de 1% pour les abricots, les dattes, les pommes locales et les



À la satisfaction des ménages.

bananes» selon ledit communiqué qui ajoute qu'une stabilité des prix pour les pêches a été constatée.

S'agissant par ailleurs des viandes, à l'exception du prix de la viande blanche qui a connu une baisse de 1%, les prix des

autres produits carnés sont restés stables. Quant au marché, une disponibilité de ces produits est constatée. «S'agissant des œufs, leurs prix se sont stabilisés à 10 DA l'unité au stade de détail», selon la même source.

Salah B.

**UNIVERSITÉ-ENTREPRISES**

## Des textes de loi pour rapprocher les deux univers

**Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique va recourir à des textes de loi pour rapprocher l'université du monde de l'entreprise, a indiqué hier Tahar Hadjar.**

«Nous allons imposer, à travers des textes de loi à l'université d'intégrer dans ses conseils d'administration des représentants du monde économique local, de manière à identifier les besoins des entreprises, qui nous reprochent de ne pas former les profils demandés» a expliqué le ministre de l'Enseignement supérieur. Un premier pas vient d'être franchi, selon Tahar Hadjar dans

ce domaine. Une convention a été signée hier entre la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT) et le Groupe industriel des ciments d'Algérie (Gica).

«Un accord de préparation aux métiers du ciment et autres segments totalement pris en charge aujourd'hui par l'importation», a souligné Abdeslam Bouchouareb ministre de l'Industrie nationale.

Selon lui, la relation avec l'université est déterminante dans ce partenariat. «Nous avons besoin d'être en liaison avec ceux qui sont au cœur de la recherche pour faire face à la compétitivité», a-t-il indiqué.

Les deux partenaires conviennent par cet accord, souligne le ministère de l'Enseignement supérieur, à promouvoir, à travers leurs centres, unités et laboratoires de recherche et entités de production, une application technologique au développement, cibler la formation et procéder à l'amélioration technique et professionnelle au bénéfice de l'industrie cimentière et de ses dérivés.

Cette démarche, poursuit-on, encourage l'intégration de l'industrie du ciment en particulier et au développement économique du pays en général.

S. A.

**SITUATION SÉCURITAIRE**

## Un réseau de soutien aux terroristes démantelé au sud de Tizi-Ouzou

Trois individus ont été mis sous mandat de dépôt et une douzaine de leurs présumés comparses sont, désormais, sous contrôle judiciaire par le parquet près le tribunal de Draâ-El-Mizan.

C'est ce qu'a révélé, hier, une source policière qui a fait état du démantèlement, en milieu de semaine dernière et après plusieurs jours d'enquête, d'un réseau de soutien aux groupes terroristes activant tout autour de la localité de Boghni, au sud de Tizi-Ouzou.

Tout est parti de l'arrestation d'un terroriste dans la région d'Aïn El-Hammam, il y a deux semaines, où il comptait rejoindre un des groupuscules encore en activité dans cette partie de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'exploitation des informations soutirées à ce terroriste ont permis aux enquêteurs de la police judiciaire de remonter la filière jusqu'à mettre fin aux agissements de ces quinze personnes qui devront répondre de l'accusation de constitution d'un réseau de soutien à une entreprise terroriste.

M. Azedine

## PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRE 2015

## Tout sur la hausse des taxes

**C'est une loi de finances complémentaire pour 2015 assez lourde en taxes nouvelles ou revues à la hausse que le gouvernement vient d'élaborer.**

**Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir)** - Selon l'avant-projet de cette LFC dont nous avons obtenu une copie datée du 13 juin dernier, plusieurs taxes destinées au financement des collectivités locales, constitutives de la fiscalité locale, sont réaménagées et revues à la hausse dans le cas de la taxe foncière, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'habitation. Voire, la LFC 2015 sera assez contraignante financièrement pour les citoyens désireux d'acquiescer des véhicules neufs.

En effet, la taxe sur les véhicules neufs (de tourisme, utilitaires et de

transport de personnes), importés ou acquis localement, est fortement revue à la hausse, avec des augmentations de l'ordre de 30 000 dinars à 100 000 dinars selon le type de véhicules.

Outre la hausse substantielle des tarifs de la vignette auto, les automobilistes devront payer davantage leurs carburants s'ils dépassent un certain plafond de consommation.

Devant être aussi appliqué à d'autres secteurs d'activité, le relèvement de la taxation est censé contribuer à générer de nouvelles ressources fiscales et financières, assurer l'équilibre financier du pays.

De fait, c'est la finalité de cette LFC 2015, élaborée dans le contexte de chute sensible et des cours du pétrole et des revenus du pays mais aussi de la quête par les pouvoirs publics de rationalisation de la gestion budgétaire et économique.

Et cela même si le nouveau ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, assurait récemment que la vocation de cette LFC est de contribuer au développement économique du pays.

Notons toutefois que certaines dispositions fiscales ont été mûries au profit des producteurs locaux, notamment la révision à la baisse de l'imposition sur les bénéfices et de la taxation sur l'activité professionnelle. Comme des exonérations de droits de douane et de

taxation sur la valeur ajoutée sont prévues concernant notamment certains corps gras végétaux mais aussi les médicaments.

De même que plusieurs dispositions visant l'assouplissement ou une meilleure organisation des procédures fiscales, douanières et administratives sont évoquées dans le projet de loi de finances complémentaire pour 2015.

Un texte qui institue par ailleurs la régularisation fiscale en tant que facteur de résorption de l'informel, réévalue la valeur des biens patrimoniaux imposables mais aussi concrétise la revendication formulée naguère par des experts du Fonds monétaire international, la mise en place de la règle budgétaire. D'autres dispositions relatives à l'employabilité



Abderrahmane Benkhalfa.

et à la sécurité sociale ainsi que les comptes d'affectation spéciale figurent dans le projet.

C. B.

### RÉSORPTION DE L'INFORMEL

#### La régularisation fiscale, une option

La régularisation fiscale constitue une option sérieuse pour les pouvoirs publics, dans le cadre de la résorption de l'informel.

Ainsi, l'article 38 de la LFC 2015 indique que «les sommes déposées auprès des banques par toute personne physique, quelle que soit sa situation, peuvent faire l'objet sur demande des personnes physiques titulaires des comptes, à compter de la date de mise en œuvre du dispositif et pour une période de douze mois, d'une taxation forfaitaire libératoire et volontaire au taux de 10%».

Les transactions à l'origine de ces fonds «ne doivent en aucun cas correspondre à des actes incriminés par le code pénal.

A ce titre, les déposants sont astreints à signer un engagement de conformité de ces sommes», précise-t-on. Il demeure évident, note l'exposé des motifs, que «ce dispositif qui vise à inciter les personnes exerçant dans l'informel à rejoindre la sphère légale ne peut en aucun cas constituer un mécanisme permettant d'échapper aux dispositions du code pénal».

En fait, le dispositif de régularisation volontaire des situations fiscales, une pratique très usitée dans le monde et soumise au suivi du Groupe d'action financière (Gafi), permet d'augmenter les recettes fiscales, de stimuler l'honnêteté et la conformité fiscales ou encore de faciliter le rapatriement d'actifs au service de politiques économiques.

Il concerne «tout mécanisme conçu pour faciliter la régularisation de la situation fiscale d'un contribuable à l'égard de fonds ou autres actifs qui n'avaient pas été précédemment déclarés ou dont la déclaration avait été faite de manière incorrecte».

C. B.

### CE QUE CONTIENT L'AVANT-PROJET DE LFC 2015

## Avantages fiscaux pour les producteurs, l'IBS et la TAP réduites

**L'avant-projet de loi de finances complémentaire pour 2015 instaure le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) à deux niveaux, 19% et 27%.**

L'article 2 du projet précise que le taux de l'IBS est fixé à 19% pour les activités de production de biens (extraction, fabrication, façonnage ou transformation de produits, à l'exclusion des activités de conditionnement ou de présentation commerciales en vue de la revente et des activités

pétrolières), ainsi que pour les activités du bâtiment et des travaux publics. Le taux de l'IBS est fixé cependant à 27% pour les autres activités (commerce et prestations de services), et par conséquent les activités d'importation. De même, le taux de 27% est appliqué dans le cas où la personne morale exerçant plusieurs activités concomitantes et assujettie à l'IBS n'a pas tenu de comptabilité séparée. Une mesure qui s'inscrit, indique l'exposé des motifs, «dans le cadre des actions menées par le gouvernement visant à favoriser les moyens des entreprises de produc-

tion, à améliorer leur viabilité».

Avec la finalité d'encourager «d'une part, la production nationale dans le but de se substituer à l'importation, et d'autre part, le secteur des travaux publics et du bâtiment, afin de permettre le parachèvement des efforts engagés en matière de réalisation des infrastructures socioéconomiques, faire face aux multiples attentes de la population».

En outre, l'avant-projet prévoit la baisse du taux de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises. Ainsi, l'article 3 indique que le

taux de la TAP est ramené de 2% à 1%, sans bénéfice des réfections (réductions de prix) pour les activités de production de biens.

Ce taux est réparti sur la base d'une part de 0,29% pour la wilaya, de 0,66% pour la commune et de 0,05% pour le Fonds commun des collectivités locales.

Une mesure dont la finalité, considère-t-on, est de «soutenir les efforts tendant à encourager les entreprises productrices, les conforter et améliorer leur viabilité».

C. B.

### AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## Les taxes foncières et d'habitation réaménagées

**Les taxes foncières, pour l'enlèvement des ordures ménagères et les taxes d'habitation ont été réaménagées, revues à la hausse par l'avant-projet de loi de finances complémentaire pour 2015.**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité affectée aux communes et afin de renforcer l'autonomie financière de ces dernières, des mesures sont proposées en effet pour l'augmentation des recettes fiscales au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celles non bâties.

Ainsi, l'on propose l'actualisation de la valeur locative fiscale qui sert de base de calcul de la taxe foncière, la suppression de certaines exonérations et réductions accordées notamment pour les nouvelles constructions et l'actualisation du minimum d'imposition en le fixant à 300 dinars au lieu de 100 dinars pour les couches les plus défavorisées.

Il est également question de la mise en place d'astreintes au recouvrement, l'actualisation de la pénalité applicable pour les personnes n'ayant pas souscrit une déclaration en matière de la taxe foncière, la définition du débiteur de la taxe foncière pour les nouvelles formules d'octroi de logements (logements

sociaux locatifs, logements de type location-vente). De même, le texte recommande le rehaussement des tarifs de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Ainsi, le montant de cette taxe est fixé entre 1 000 dinars et 1 500 dinars par local à usage d'habitation et entre 3 000 et 12 000 dinars par local à usage professionnel, commercial, artisanal ou assimilé.

La TEOM est fixée entre 8 000 et 23 000 dinars par terrain aménagé pour camping et caravanes et entre 20 000 et 130 000 dinars par local à usage industriel, commercial, artisanal ou assimilé produisant des quantités de déchets supérieures à celles des catégories ci-dessus.

Selon les rédacteurs du texte, la révision à la baisse du taux de la TAP pour les producteurs qui pourrait engendrer une moins-value fiscale aux collectivités locales devrait être compensée par le réaménagement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce qui permettra d'élargir leur champ d'application, à travers le ciblage de toute la population fiscale imposable, l'actualisation des fichiers des contribuables et la limitation au maximum du nombre important des exonérations.

Une autre mesure de compensation est proposée également dans ce même cadre. Elle vise une aug-

mentation du niveau des recettes des communes et le renforcement de leur autonomie.

La mesure porte sur le relèvement des tarifs de la taxe annuelle d'habitation pour les locaux à usage d'habitation de 300 dinars à 600

dinars et à usage professionnel de 1 200 dinars à 2 400 dinars, pour les communes chefs-lieux de daïra, ainsi que l'ensemble des communes des wilayas d'Alger, Annaba, Constantine et Oran.

C. B.

## La LFC 2015 institue La règle budgétaire

Un cadrage budgétaire à moyen terme est arrêté chaque année, au début de la procédure de préparation des lois de finances. Il détermine pour l'année à venir et pour les deux années suivantes, les prévisions de recettes, de dépenses et du solde du budget de l'Etat, ainsi que le cas échéant, l'endettement de l'Etat.

Ce cadrage budgétaire à moyen terme peut être réajusté au cours de la préparation du projet de loi de finances de l'année. Notant que «la préparation, l'adoption et l'exécution du budget de l'Etat doivent s'inscrire dans un objectif de soutenabilité prévu par le cadre budgétaire à moyen terme, l'article 46 de la LFC 2015 précise que ces dispositions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Explicite, l'exposé des motifs considère qu'au-delà des instruments économiques et juridiques, la prévision économique ne peut être absente de la préparation de lois de finances. En en constituant le point de départ, la prévision conditionne directement les évaluations qu'elle contiendra. Ces prévisions qui guident l'exécutif dans la préparation du projet de loi de finances et contribuent également à légitimer les choix budgétaires opérés par le gouvernement, ne sont pas figées et peuvent faire l'objet d'ajustement, note-t-on. Aussi, la fixation d'une «règle de gestion des finances publiques» permet une meilleure prévisibilité à moyen terme de la politique budgétaire, incite les secteurs à s'inscrire dans un objectif soutenable et améliore l'information et la transparence des finances publiques, estiment les rédacteurs de la LFC 2015.

C. B.

**IMPÔT SUR LE PATRIMOINE****La valeur seuil des biens relevée à 100 millions de dinars**

**Institué par la loi de finances 1993, l'impôt sur le patrimoine (ISP) s'applique aux personnes physiques ayant leur domicile fiscal en Algérie, à raison de leurs biens situés en Algérie et en dehors de l'Algérie, ainsi que les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en Algérie à raison de leurs biens situés en Algérie.**

L'ISP s'applique sur les biens réels immeubles bâtis et non bâtis, les droits réels immobiliers et certains biens meubles tels les véhicules de luxe, les bateaux de plaisan-

ce, les chevaux de course. L'assiette de l'ISP est constituée par la valeur nette des biens, droits et valeurs imposables estimés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les biens, notam-

ment immeubles, sont estimés d'après leur valeur vénale réelle, quelle que soit leur nature.

Cette valeur vénale peut être définie comme étant le prix de la vente du bien selon les données du marché au premier janvier de l'année d'imposition. Afin de procéder à une évaluation objective des biens immeubles, l'avant-projet de LFC propose de confier cette mission à une commission interministérielle composée des représentants de l'in-

térieur et des collectivités locales, des finances et de l'habitat.

Cette commission sera chargée de déterminer et de communiquer régulièrement aux services fiscaux les valeurs des biens immeubles des personnes assujetties à l'ISP dont le nouveau seuil est fixé à 100 millions de dinars au lieu de 50 millions de dinars.

Il s'agit également de revoir légèrement à la hausse les taux d'imposition et les fractions de la valeur nette

taxable du patrimoine. Ainsi, pour une fraction comprise entre 100 millions de dinars et 150 millions de dinars, le taux est de 0,5%.

Pour une fraction comprise entre 150 et 250 millions, le taux est de 0,75%. Pour une fraction de 250 à 350 millions de dinars, le taux est de 1%. Pour une fraction de 350 à 450 millions de dinars, le taux est de 1,25% et de 1,75% pour une fraction supérieure à 450 millions de dinars.

C. B.

**L'activité des bureaux de liaison encadrée juridiquement**

**L'avant-projet de LFC 2015 prévoit l'encadrement juridique des bureaux de liaison des entreprises étrangères et l'institution d'un droit annuel de 1,5 million de dinars.**

Le bureau de liaison non commercial est soumis au paiement d'un droit annuel pour la contre-valeur en devises convertibles de 1,5 million de dinars, indique l'avant-projet qui précise que l'agrément en vue de la première

ouverture d'un bureau de liaison non commercial donne lieu au paiement du droit au tarif ci-dessus. En outre, le renouvellement de l'agrément est subordonné par la justification du paiement du droit au titre des deux dernières années. Cela étant, le texte constate que l'activité pâtit d'un dysfonctionnement juridique.

En raison de l'augmentation du nombre des bureaux de liaison qui est passé à 348 en 2014 et dans le cadre d'une meilleure régulation de la procédure d'enregistrement des entreprises

étrangères, l'on indique qu'un audit sur les procédures d'enregistrement des bureaux de liaison implantés en Algérie, relevant d'entreprises ou groupements d'entreprises étrangères, a été réalisé. Cet audit a fait ressortir l'absence de tout fondement légal ou réglementaire consacrant l'enregistrement de ces entités. En fait, depuis la promulgation de l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003, relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises, les bureaux

de liaison n'ont plus d'ancrage légal et fonctionnent dans un flou juridique, organisationnel et financier. Voire, ces entités étrangères exercent souvent des activités commerciales déguisées et maintiennent à l'étranger toutes les transactions financières effectuées en Algérie. «Compte tenu de ce qui précède et conformément aux instructions du Premier ministre, le présent projet compte instituer un ancrage légal pour les bureaux de liaison», note-t-on.

C. B.

**CARBURANTS****La consommation sera plafonnée**

L'article 62 de la LFC 2015 propose l'octroi aux usagers d'un volume plafond de consommation des carburants à prix soutenu. Selon l'exposé des motifs, la politique du prix des carburants adoptée par le gouvernement est fondée sur un prix soutenu de façon généralisée. Or, «cette généralisation du soutien ne s'accommode plus avec la conjoncture actuelle, ce qui impose de mettre en place un instrument régulateur de consommation des carburants», considère-t-on.

Ainsi, il est proposé de procéder à l'octroi d'une dotation prédéterminée pour les propriétaires de véhicules, toutes catégories confondues, plafonnant la consommation du carburant soutenu, à travers l'institution d'une carte carburant.

Les quantités de carburant dépassant le plafond des carburants soutenus seront écoulées à la pompe à un prix substantiellement soutenu, indique le texte. Une mesure qui permettrait, relève-t-on, de «consolider les efforts consentis par le gouvernement pour freiner la facture des importations des carburants ainsi que le gaspillage qui en découle et pour limiter la sortie de la devise qui devient de plus en plus une charge pesante sur le Trésor public».

C. B.

**Les dépenses budgétaires prévues**

L'avant-projet de loi de finances complémentaire ouvre pour l'année 2015, pour le financement des charges définitives du budget de l'Etat, un crédit de 4 972,278 milliards de dinars au titre des dépenses de fonctionnement et un crédit de 3 781,448 milliards de dinars pour les dépenses d'équipement à caractère définitif.

Il est prévu au titre de l'année 2015 un plafond d'autorisation de programme d'un montant de 3 447,231 milliards de dinars, couvrant le coût des réévaluations du programme en cours et le coût des programmes neufs susceptibles d'être inscrits au cours de l'année 2015. Soit plus de 36 millions de dollars de réévaluations attendues cette année.

C. B.

**DE FORTES HAUSSES ATTENDUES POUR LA TAXE AUTOMOBILE****Les véhicules seront plus chers**

**L'avant-projet de loi de finances complémentaire pour 2015 prévoit des augmentations substantielles de la taxe sur les véhicules neufs (TVN), qu'ils soient importés ou acquis localement. C'est ce qu'indique l'article 27 dudit projet.**

Concernant les véhicules de tourisme et utilitaires moteur-essence, le tarif de la TVN est fixé à 80 000 dinars pour une cylindrée n'excédant pas 800 cm<sup>3</sup>, à 110 000 dinars pour une cylindrée supérieure à 800 cm<sup>3</sup> et inférieure ou égale à 1500 cm<sup>3</sup>, à 120 000 dinars pour une cylindrée supérieure à 1 500 cm<sup>3</sup> et inférieure ou égale à 2 500 cm<sup>3</sup> et à 250 000 dinars pour une cylindrée supérieure à 2 500 cm<sup>3</sup>.

Pour les véhicules de tourisme et utilitaires moteur-diesel, la taxe est de 120 000 dinars jusqu'à 1 500 cm<sup>3</sup>, de 160 000 dinars pour une cylindrée supérieure à 1 500 cm<sup>3</sup> et inférieure ou égale à 2 000 cm<sup>3</sup>, à 180 000 dinars pour une cylindrée comprise entre 2 000 et 2 500 cm<sup>3</sup> et de 400 000 dinars pour une cylindrée supérieure à 2 500 cm<sup>3</sup>.

Quant aux véhicules de transport de personnes, la TVN est de 200 000 dinars pour un véhicule de 9 à 20 places, de 250 000 dinars pour un véhicule de

20 à 30 places et de 350 000 pour un véhicule de plus de 30 places.

Notons que le produit de la taxe prélevée, lors de leur première mise en circulation, sur les véhicules de tourisme et utilitaires, les camions et engins roulants, les véhicules de transport de personnes ainsi que les motocyclettes et les cyclomoteurs, est reversé à raison de 85% au profit du Fonds spécial pour le développement des transports publics et de 15% au profit du budget de l'Etat, dans le but de financer les travaux d'entretien et réhabilitation des routes et autoroutes. Soit des augmentations proposées qui varient entre 30 000 dinars et 100 000 dinars selon les types de véhicules.

En d'autres termes, les prix des véhicules neufs acquis localement auprès des concessionnaires seront encore revus à la hausse, au-delà de la problématique liée à l'indisponibilité de ces véhicules en raison de l'application chaotique de la nouvelle réglementation régissant l'activité de distribution automobile.

**Idem pour la vignette**

Le tarif de la vignette annuelle sur les véhicules automobiles immatriculés en Algérie ou circulant sur le territoire algérien sans y être immatriculés, est déterminé à partir de l'année de sa mise en circulation, pour les véhicules

immatriculés, ou à l'entrée du territoire pour ceux non immatriculés.

Pour les véhicules utilitaires et d'exploitation de moins de 5 ans d'âge, le montant de la vignette est de 8 000 dinars pour un poids de 2,5 tonnes, de 20 000 dinars pour un poids compris entre 2,5 et 5,5 tonnes et de 25 000 dinars pour un poids de plus de 5,5 tonnes.

Pour des véhicules utilitaires de plus de 5 ans d'âge, le montant est respectivement de 4 000 dinars, 8 000 dinars et 15 000 dinars.

Quant aux véhicules de transport de voyageurs de moins de 5 ans d'âge, le montant est de 6 500 dinars pour les véhicules de moins de 9 sièges, de 16 000 pour les minibus de 9 à 27 places, de 20 000 dinars pour les minibus de 28 à 61 sièges et de 25 000 dinars pour les autobus de plus de 62 sièges.

Pour les véhicules de plus de 5 ans d'âge, le montant sera respectivement 8 000 dinars, 13 000 dinars, 10 000 dinars et 15 000 dinars. Le montant de la vignette est de 2 500 dinars (jusqu'à 6 CV), de 3 000 dinars (de 7

à 9 CV) et de 16 000 dinars (de 10 CV et plus), pour les véhicules de tourisme et utilitaires de moins de 3 ans d'âge.

Ce montant sera respectivement de 2 000, 2 500 et 5 000 dinars pour les véhicules compris entre 3 et 6 ans d'âge, de 1 500 dinars, 2 000 et 3 000 dinars pour les véhicules compris entre 6 et 10 ans d'âge, et de 1 000, 1 500 et 2 000 dinars pour les véhicules de plus de 10 ans d'âge.

Le projet de LFC 2015 précise que le paiement de la vignette s'effectue du 1<sup>er</sup> au 30 juin de chaque année, la période de recouvrement normale pouvant être prorogée. En outre, le produit de la vignette, celle-ci remplaçant celle existant actuellement, est affecté à raison de 50% à la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales et de 50% au budget de l'Etat.

Le montant y relatif est destiné au financement, par le biais de crédits budgétaires supplémentaires, des travaux d'entretien et de réhabilitation des routes et autoroutes.

C. B.

**Les entreprises peuvent se financer à l'étranger**

Les financements extérieurs nécessaires à la réalisation des investissements des entreprises de droit algérien et des équipements publics sont autorisés, au cas par cas, prévoit l'article 58 de la LFC 2015. Assuré exclusivement par des ressources financières locales depuis 2009, le financement des investissements des entreprises algériennes et de la réalisation d'équipements publics pourra être ainsi assuré à l'étranger.

De fait, cet article introduit un assouplissement dans ce mode de financement, en prévoyant la possibilité de recours aux financements extérieurs notamment pour les grands projets, après autorisation du gouvernement.

C. B.

**Les médicaments exonérés de TVA**

L'avant-projet de LFC 2015 prévoit l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des opérations portant sur les médicaments qui ont une propriété curative ou préventive, à l'exception des médicaments de confort.

Il est également question de l'assujettissement des médicaments de confort au taux réduit de 7% de la TVA et des autres produits pharmaceutiques au taux normal de 17% de la TVA.

C. B.

**VOL DE CÂBLES ÉLECTRIQUES À GUELMA****Démantèlement de deux bandes en moins de deux semaines**

**Les services de la gendarmerie de Guelma enquêtent depuis des mois sur les affaires de vol de câbles en cuivre. Le mode opératoire était toujours le même.**

Les individus dérobaient des câbles électriques appartenant à la SDE, souvent au niveau des dispositifs lumineux installés sur la voie publique et même dans des zones périurbaines.

Les services de sécurité avaient constaté une recrudescence des vols de câbles électriques dans la région de Guelma, ces dernières années. Avec une demande grandissante de cette matière, ce créneau était juteux pour les voleurs présumés. Le préjudi-

ce pourrait être économiquement très lourd pour les entreprises et les particuliers. L'enquête menée par les éléments de la brigade de recherche a abouti à plusieurs interpellations.

Le rapport, communiqué lundi dernier par le groupement de la gendarmerie de Guelma, fait état de l'arrestation de deux bandes de malfaiteurs spécialisées dans ce genre de vol. Tout est parti du dépôt du cadavre, à la polyclinique d'Héliopolis, d'un individu qui avait été mortellement blessé par une décharge électrique. Sur la base des premiers renseignements, il s'est avéré qu'il s'agissait d'une affaire de vol de câbles électriques. Les enquêteurs ont procédé à l'arrestation de 7 individus âgés entre 17 et 57

ans et qui formaient une bande spécialisée dans le vol de câbles électriques, a-t-on ajouté de même source.

La poursuite de l'enquête va conduire à l'arrestation, quelques jours plus tard, d'un deuxième groupe de 6 prévenus, dont une femme, à la gare de Boukamoussa dans la daïra de Bouchgouf.

Cette opération a permis aux enquêteurs de saisir plus de 540 m de câbles électriques. Parmi les personnes arrêtées, douze ont été placées en détention provisoire par le magistrat instructeur près le tribunal de Guelma, tandis que la femme a été placée sous contrôle judiciaire, rapporte la même source.

**Noureddine Guergour**

**AÏN-TÉMOUCHENT****36 familles seront relogées après l'Aïd à Aïn-Kihel**

La commune de Aïn-Kihel, dans la wilaya de Aïn-Témouchent, a bénéficié d'un quota de 281 logements publics locatifs dont les travaux seront lancés pour la réalisation de 100 unités après que les formalités administratives et choix du terrain la concernant furent achevées.

D'autre part, la même commune a bénéficié, selon le président de l'APC M. Derbal, d'un quota de 100 logements ruraux qui seront bâtis sur le site précaire Sidi Amar, les services communaux envisagent d'en finir avec l'habitat précaire avec le relogement après la fête de l'Aïd de 36 familles vers de nouvelles habitations. Ces familles, pour rappel, habitaient le vieux quartier Sidi Amar qui date de l'époque coloniale. Cependant, les citoyens de ce quartier interpellent les responsables locaux pour qu'une partie de la tour soit préservée comme un site historique pour cette commune de Aïn-Kihel.

**S. B.**

**BLIDA****Des citoyens déjouent une tentative d'enlèvement d'une fillette de 8 ans**

Des citoyens qui s'apprétaient à accomplir, lundi soir, la prière d'El Icha à la mosquée Emir-Abdelkader de Ouled Yaïch, dans la wilaya de Blida, ont sauvé une fillette de 8 ans d'une tentative d'enlèvement perpétrée par quatre individus venus à bord d'une voiture de tourisme.

En effet, en voyant l'un des ravisseurs frappant et voulant faire monter de force la fillette dans la voiture et l'entendant crier de toutes ses forces, les fidèles ont accouru vers elle et ont pu l'arracher à son kidnappeur après l'avoir tabassé et enfermé dans la salle des ablutions jusqu'à l'arrivée des policiers. Entretemps, et profitant de la confusion générée par la scène de kidnapping, les trois autres ravisseurs ont pu prendre la fuite.

Celui qui a été arrêté a été entendu par la police et présenté hier devant la justice, tandis que ses trois acolytes font l'objet de recherche.

**9 blessés graves dans deux accidents de la route**

La collision frontale entre deux voitures, survenue lundi dernier juste avant le ftour sur la RN1, entre Chiffa et Médéa, a fait 5 blessés qui ont été évacués en urgence par la Protection civile à l'hôpital Frantz-Fanon de Blida.

Leur état est jugé très grave en raison de l'importance du choc causé par l'excès de vitesse des deux véhicules.

Un autre accident de la circulation a eu lieu presque à la même heure à la cité Driouiche, à 5 km à l'ouest de Blida, causant des blessures à 4 personnes. En effet, un conducteur qui roulait à une très grande vitesse a heurté une motocyclette et l'a projeté contre un mur longeant la route. Dans leur chute, les deux jeunes qui se trouvaient à bord de la motocyclette ont percuté un gardien le blessant grièvement à la tête. Au vu de leur état grave, ils ont été transférés à l'hôpital au même titre que le conducteur du véhicule qui a eu un traumatisme au niveau du thorax.

**M. B.**

**PREMIÈRE DÉCADE DE RAMADHAN****Produits disponibles et prix stables à Naâma**

Les prix des fruits et légumes au niveau des marchés opérant au niveau de la wilaya de Naâma ont connu une certaine accalmie par rapport aux premiers jours du mois sacré, a souligné la Direction du commerce de la wilaya, qui a indiqué que le lait en sachet (soutenu à 25 DA, ou le lait de vache), est disponible au niveau des agglomérations de la wilaya.

La Direction du commerce de la wilaya de Naâma, qui a présenté le bilan des activités de la première décennie de Ramadhan a fait savoir qu'une vingtaine de brigades actives sans relâche à travers le territoire de la wilaya. En effet, le bilan brosse la situation du com-

merce durant les dix premiers jours de Ramadhan fait état de plus de 600 interventions, dont près de 130 contrevenants ont été sanctionnés par des procès-verbaux et feront l'objet de poursuites judiciaires, alors que d'importantes quantités de produits impropres à la consommation (viande, lait, et autres produits de premières nécessités) ont été saisis. Les infractions ont été constatées, indique-t-on, dans le contrôle de la qualité, le défaut d'hygiène, l'insalubrité des locaux, la vente des produits non conformes ou impropres à la consommation, de même que sur les pratiques commerciales irrégulières, le commerce informel,

ou encore au défaut du registre du commerce, défaut de présentation de factures etc.

La DCP a fait également savoir que ses services ont pour mission de veiller à la protection du consommateur et mettre en œuvre toutes les mesures visant à préserver les intérêts matériels du consommateur, garantir la qualité et la sécurité des produits, des biens et des services offerts à la consommation, de même que mettre en œuvre les directives de la politique nationale arrêtées dans le domaine de la concurrence, de la qualité, de l'organisation des activités commerciales, des professions réglementées, du contrôle économique et de la répression des fraudes, comme il est impératif de suivre périodiquement les approvisionnements et l'évolution des prix à la consommation, notamment les produits de large consommation, indique-t-on encore auprès de la DCP.

**B. Henine**

**MOSTAGANEM****La protection du consommateur avant tout**

Dans le cadre de la lutte contre le commerce informel et soucieux de la protection du consommateur, les services de police chargés de la protection de l'environnement ont durant la première décennie de Ramadhan procédé à la saisie de divers produits alimentaires à savoir 10 quintaux de melon de la variété «cantaloup», 33 kg de pêches, 15 kg d'abricots, 28 kg de pommes, 10 kg de bananes, 35 kg de figues, 34 kg de tomates, 740 baguettes de pain et 3 quintaux de sardines avariées. Ces mêmes services ont dressé des P.V à ces marchands ambulants qui seront présentés devant la justice pour répondre de leurs faits quand aux denrées alimentaires saisies, elles ont été distribuées aux centres de bienfaisance et de personnes âgées sauf pour la sardine qui a été aussitôt détruite. En outre, durant la même période, les contrôleurs des prix et de la répression des fraudes de la D.C.P ont saisi une quantité de 1,5 tonne de viande avariée dans les marchés couverts de la ville, tandis que 102 P.V ont été dressés à l'encontre de certains marchands.

**A. B.**

**LA DIRECTION DU COMMERCE****SÉVIT À SIDI-BEL-ABBÈS****488 interventions de la DC et des P-V pour le manque d'hygiène et rupture de chaîne de froid**

La Direction du commerce de Sidi-Bel-Abbès a ouvert plusieurs fronts de lutte contre les commerçants sans conscience en multipliant ses sorties durant ce mois de Ramadhan. Pour la première décennie de ce mois, ces brigades d'intervention pour la qualité ont effectué 257 sorties lors desquelles elles ont relevé le manque d'hygiène et la rupture de la chaîne de froid des produits sensibles. Elles ont établi 100 procès-verbaux pour manquement aux règles du commerce, quant à la brigade des pratiques commerciales, elle a effectué 231 interventions et dressé 44 P-V. L'ensemble des interventions ont visé les boucheries, les crémeries, les cafés, les restaurants et les pâtisseries.

**A. M.**

**COMMERCE****DE L'INFORMEL À BÉJAÏA****La police déloge les vendeurs sur les trottoirs**

Consécutivement à une plainte des commerçants, la police a déclenché, avant-hier soir après le ftour, une opération contre les vendeurs informels qui exercent une activité illégale sur les trottoirs de la ville de Béjaïa.

Les commerçants de Béjaïa se sont élevés contre l'occupation illégale des trottoirs par ces nombreux vendeurs durant le mois de Ramadhan. Pour rappel, le bureau local de l'Union générale des commerçants et artisans algériens a saisi le maire de Béjaïa, le 25 juin afin d'intervenir pour éradiquer ces faux commerçants.

La même structure syndicale des commerçants estime qu'il s'agit d'une concurrence déloyale à laquelle il faut mettre un terme. A leur tour, révoltés par cette intervention policière, les mêmes vendeurs informels ont décidé en signe de protestation de bloquer à la circulation automobile la principale route des «Concessions» et «Polyvalent», provoquant ainsi d'immenses embouteillages. Les manifestants ont finalement accepté de lever le blocus après l'intervention des élus locaux.

**A. K.**

**TIPASA**

# 30 kilos de kif traité découverts et saisis par la police

**La cellule de communication de la police de Tipasa vient de révéler, dans un communiqué rendu public récemment, qu'un groupe de dealers qui opérait dans la wilaya de Tipasa vient d'être démantelé.**

Le lot de drogue récupéré est estimé à 30 kilos de kif traité ainsi que 162 pastilles psychotropes.

Selon les informations en provenance de la police, ce fut à la suite de plus de 300 opérations de contrôle inopiné effectuées au cours du mois de mai 2015, que cela avait permis de contrôler plus de 2 000 véhicules et autant de personnes,

dont 12 femmes, 16 mineurs et 5 étrangers.

La police a affirmé en outre que ces opérations ont permis d'appréhender et de présenter 119 personnes devant la justice et de condamner 33 personnes pour divers délits.

S'agissant des affaires de drogue, la police a déclaré que 29 personnes ont été arrêtées dont 5 pour commercialisation

de drogue et 24 pour sa consommation.

La police judiciaire de Tipasa nous a informés par ailleurs que durant le mois de mai de l'année en cours, 195 affaires, impliquant des crimes de droit commun ont été traitées, dont 143 concernant des crimes à l'encontre de personnes, dont 64 concernant des coups et blessures intentionnels, ainsi que 27 affaires de violation de propriétés et de domiciles y compris 10 cas de destruction et de vandalisme et 8 affaires de vol avec circonstances aggravantes. De même qu'il a été enregistré

24 affaires impliquant des délits contre la propriété publique et le port d'armes blanches prohibées.

La cellule de communication nous a informés en outre que 223 personnes suspectes ont été présentées devant les autorités judiciaires, dont 18 femmes, 4 mineurs et 8 étrangers ainsi que 49 autres personnes ont été placées en détention préventive ou concernées par des citations directes ou par des procédures de contrôle judiciaire tandis que 3 personnes demeurent en fuite.

**Houari Larbi**

**OUM-EL-BOUAGHI**

# 15 lauréats de la formation professionnelle primés

**L'institut spécialisé Hadjame-Aboud d'Oum-El-Bouaghi a abrité ce dimanche les festivités de clôture de l'année de la formation professionnelle 2014-2015.**

Cette manifestation présidée par M. Mezhoud, secrétaire général de la wilaya d'Oum-El-Bouaghi et à laquelle ont assisté également les différents directeurs de centres et d'annexes de la formation professionnelle ainsi que des élus locaux et nationaux dont l'ouverture solennelle a été entamée par la lecture de versets coraniques suivis de l'hymne national.

Pas moins de quinze lauréats dans différentes spécialités et issus de différents centres se sont succédé devant l'esplanade de l'amphithéâtre pour recevoir des prix et attestations honorifiques décernés en récompense aux efforts déployés par les stagiaires venus de différents hori-

zons pour acquérir des connaissances leur ouvrant la voie vers la vie active.

Ces lauréats ont obtenu des moyennes au-dessus de 18/20. Après une année de labeur, à noter que l'un des stagiaires qui a décroché la meilleure note sera honoré par le ministre du secteur le 5 juillet à Alger.

M. Goudjil K., directeur de wilaya a rappelé à l'assistance que son secteur compte 26 centres de formation répartis à travers les communes de la wilaya, plus de 10 000 apprenants suivent des cours dans ces établissements avec des infrastructures d'hébergements de 1730 lits en régime internat ; selon M. Goudjil K., 17 filières

sont dispensées dans plus de 67 spécialités, en plus de différentes activités culturelles et sportives. Selon le premier responsable du secteur et dans le cadre de l'insertion des étudiants, pas moins de 1 600 stagiaires ont été pla-

cés et sont en activité. Sur le plan des ressources humaines selon M. Goudjil, 453 professeurs et 650 employés encadrent ces stagiaires durant leur cursus scolaire.

**Moussa Chtatha**

**APC D'ORAN**

# Des mises en demeure pour défaut d'hygiène et produits périmés

**Durant le mois du Ramadhan, les services d'hygiène ne chôment pas et pour cause, les commerçants sans scrupules choisissent précisément ce mois pour écouler leurs marchandises douteuses et s'enrichir sur le dos des plus crédules.**

Au cours de la première quinzaine de ce Ramadhan, les inspecteurs du bureau d'hygiène communal de l'APC d'Oran ont eu à contrôler près de 223 commerces de produits alimentaires.

Des opérations ont été menées au niveau des secteurs urbains de Sidi-El-Houari, El Amir, Sidi-El-Bachir, Es-Sedikia, Mokrani, Othmania et Bouamama et se sont soldées par 47 mises en demeure,

avant fermeture, contre des commerces pour des motifs de défaut d'hygiène et de conservation selon les normes en vigueur.

Au niveau du secteur urbain Bouamama, les agents ont saisi des produits périmés, notamment du chocolat, de la crème dessert, du Jumbo et du sirop. L'on apprend qu'à l'issue de ces inspections, 45 mises en demeure avant fermeture des locaux incriminés ont été pro-

noncées. Durant la même quinzaine, il y a eu 314 interventions de lutte contre les moustiques. Ce mois sacré connaît une hausse des températures, mais également une exagération dans l'abus d'achats et de rejets de nourriture. Ce qui attire toutes sortes de bestioles, à commencer par le pire «ennemi» durant les grandes chaleurs : le moustique.

A cet effet, les services d'hygiène de l'APC d'Oran ont mené pas moins de 314 interventions à l'aide de camions atomiseurs, de même que 551 opérations de dératisation.

**A. B.**

**ARRIB (AÏN DEFLA)**

# Un jeune homme se noie dans le barrage Sidi-Ahmed-Bentaïba

La noyade de ce jeune homme, L. R., âgé de 23 ans, résidant dans la commune de Djemaâ-Ouled-Cheikh, est la 9<sup>e</sup> depuis le début de cette année, noyades qui se sont soldées par 6 décès et 3 sauvés par l'équipe de plongeurs de la Protection civile.

C'est aussi la première victime de la canicule qu'essuie la wilaya de Aïn Defla depuis quelques jours déjà, avec des températures ayant atteint les 41° C à l'ombre dans la région ouest de la wilaya, dans les daïras d'El Attaf, El Abadia et Aïn Defla.

Selon les services de la station de météo de Aïn Defla, mardi en mi-journée le thermomètre a atteint les 42° C, une température appelée à la hausse entre 12 h et 16 h et qui pourrait encore grimper de plusieurs degrés. Effectivement, à 14 h à Khemis Miliana, il a été enregistré 44° C à l'ombre.

C'est sans doute ce qui a poussé ce jeune homme à venir de Djemaâ-Ouled-Cheikh au barrage de Sidi-Ahmed-Bentaïba, soit une distance de quelque 70 km en plein Ramadhan, chercher quelque fraîcheur dans les eaux bleues du barrage.

Son corps a été repêché par les plongeurs mardi vers 1h, et transféré à l'hôpital Makour-Hamou de Aïn Defla où il a été déposé à la morgue.

**Karim O.**

**TLEMEN**

# Qui se souvient de Aïn El Khadem et de Sidi Salah ?

**Peu de gens se souviennent encore de ces lieux enchanteurs, à quelques encablures des grottes Boudghène ; c'était une véritable oasis qui s'offrait aux passagers qui prenaient le chemin de Béni Boulel.**

Un ruisseau coulait le long de la muraille qu'on appelait à l'époque «lessouar» (les remparts de Mansourah).

Le quartier à l'époque n'était pas très peuplé, il y avait tout au plus une dizaine de familles, qui sont parties depuis longtemps. Aujourd'hui, El Riadh est devenu un grand quartier populaire, dont les constructions anarchiques ont complètement défiguré le paysage, et le plus dramatique dans cette évolution sauvage, la source centenaire de Aïn El Khadem a disparu.

Ce point d'eau légendaire, est resté dans la mémoire des habitants

pendant plus d'un siècle, on raconte que cette source de Aïn El Khadem venait des confins d'un désert, personne ne connaît exactement ses origines, mais elle coulait avant même l'arrivée des Français en 1840 à Tlemcen.

En passant par ce quartier durant ce mois de Ramadhan, on ne peut rester indifférent face à ce spectacle de désolation, la source a été interdite au public, il y a plus de 15 ans et pour cause, ses eaux limpides ont été contaminées par le réseau d'égouts sauvages et c'est là que s'est arrêtée la légende de Aïn El Khadem. Mais ce n'est pas tout,

les champs d'orangers ont disparu et la rivière romaine qui les irriguait aussi.

Même le mausolée de Sidi Salah, cher à notre ami hadj Mohamed Zerrouki, n'a pas échappé à ce pogrom écologique.

Qui se souvient de ces femmes qui venaient en groupe, en chantonnant des airs de medahate prendre place autour de ce bassin entouré de lauriers pour laver et rincer leur laine et qui, une fois leur travail terminé, poussaient de stridents youyous en direction de Lalla Setti et de la Sainte-Marie Notre dame de Fatima.

Aujourd'hui, seuls les remparts épuisés par le temps et la nature, continuent à interpeller les consciences.

**M. Zenasni**

**RELIZANE**

# Rush sur les restos du Ramadhan

Au fur et à mesure que le ciel retrouve ses couleurs ocre et noire et que le soleil s'approche de l'horizon, des centaines de chefs de famille, accompagnés de jeunes enfants vêtus de haillons, prennent d'assaut les deux restaurants du cœur ouverts au niveau du cheflieu de la wilaya et attendent avec impatience l'heure de l'ouverture du portail, suivie de la distribution des repas chauds qui leur sont réservés quotidiennement en ce mois sacré de Ramadhan.

Devant le portail du siège de l'association de bienfaisance «Kafil El Yatim», le cœur de ces démunis et de ces laissés-pour-compte bat la chamade.

Les sens de l'odorat et de la vue sont en état d'alerte et il ne faut compter que sur ces frêles jambes pour se frayer un chemin et récupérer son panier rempli de victuailles, de quoi calmer des estomacs qui crient famine, ne serait-ce que pour une seule soirée.

Pour la centaine de personnes recensées comme étant sans logis ou sans domicile fixe, les repas du f'tour sont servis dans le restaurant du siège de l'association par une équipe de jeunes femmes bénévoles. Même ambiance familiale et festive dans le restaurant du Croissant-Rouge algérien qui est réservé aux personnes de passage dans la ville.

**A. Rahmane**

SERKADJI

# La conversion laborieuse d'une

**La prison de Serkadji, de sinistre mémoire, a reçu le 19 mars écoulé, après avoir été vidée des prévenus et condamnés incarcérés, la visite du ministre de la Justice, de la ministre de la Culture et du wali d'Alger, qui ont, par leur déplacement sur les lieux, officiellement consacré sa désaffectation en tant qu'établissement pénitentiaire et relancé, d'une certaine manière, sa conversion en musée. C'est là une heureuse nouvelle, je le crois volontiers, pour les habitants du quartier qui voient s'éloigner de leur voisinage un édifice potentiellement source de graves troubles et de dangers redoutables.**

Personne n'a en effet oublié la grande mutinerie des 21-23 février 1995, qui s'est soldée par la mort d'une centaine de prisonniers et de quatre gardiens. C'est

**Le fait est que la prison de Serkadji a servi, durant toute cette période et jusqu'à mars 2015, de pénitencier car il n'y avait pas de solution de rechange... Il faut dire aussi que les priorités de l'Etat étaient en ce temps-là d'une toute autre nature ; les secteurs prioritaires étaient l'économie, l'industrie, l'agriculture, l'éducation, la santé, qui sont tous fortement consommateurs de capitaux...**

aussi une bonne nouvelle pour tous ceux qui, en raison de leur attachement à l'histoire, souhaitaient depuis longtemps que cette prison, venue qui a prospéré en haut de La Casbah, devienne au plus vite un site historique et un lieu de mémoire. Il n'en reste pas moins que de nombreuses questions se posent. En effet, que faut-il en l'espèce entendre par musée ? Quel sera le contenu d'un tel musée ? Quels sont les buts qu'on s'est assignés en l'instituant ? Ce musée sera-t-il confiné au seul aspect pénitentiaire, stricto sensu ? Y traitera-t-on ou non des camps d'internement et des terribles centres de triage et de transit ? Y sera-t-il question de ces lieux où des crimes massifs ont été perpétrés et que l'on appelait centres de regroupement, mais qu'un célèbre homme politique français a eu le courage, en 1959, de qualifier de «camps de concentration» ?

Ce musée, tant attendu, sera-t-il national ou simplement régional, c'est-à-dire réservé aux détenus, prévenus, condamnés et guillotins de la région d'Alger ou évoquera-t-il aussi les souffrances de tous ceux - Algériens ou non - qui entre 1954 et 1962 ont été privés de leur liberté à cause de leur combat contre le colonialisme et jetés dans d'autres prisons que Serkadji ? Y aura-t-il un espace et une place pour ceux, nombreux, qui ont connu les prisons de Fresnes, de la Santé et autres pénitenciers de France, ainsi que ceux qui ont été incarcérés dans les centres d'assi-

gnation à résidence «métropolitains» ? Telles sont, pour l'essentiel, les questions que l'on examinera ci-après. Au préalable, il convient de procéder à quelques mises au point. C'est-là tout l'objet de cette contribution.

De Barberousse à Serkadji

Serkadji s'appelait jusqu'en 1966 prison de «Barberousse». Contrairement à ce que pourrait suggérer son ancien nom, cette prison n'a pas été construite par les Turcs, mais par les Français en 1856 ; ce sont d'ailleurs eux qui, sur proposition d'un commandant du génie militaire, l'ont baptisée du nom de Baba Arroudj. Personne ne peut croire que cela a été fait, pour rendre hommage à ce valeureux chef de guerre. Qui du reste peut citer une seule prison baptisée du nom d'un grand amiral, d'un grand général ou d'un grand homme politique ? Personne, à mon avis. Il me semble au contraire qu'en donnant le nom de Barberousse à ce pénitencier, on visait un tout autre but : dénigrer et avilir un homme qui a donné du fil à retordre aux flottes et aux armées agressives et ivres de conquêtes territoriales de l'Occident chrétien. En liant dans l'esprit des gens et dans leur imaginaire le nom de Baba Arroudj à ce pénitencier colonial, on voulait marquer du sceau de l'infamie toute la période ottomane de l'Algérie, soit plus de trois siècles de notre histoire.

En somme, on exerçait une sorte de

vengeance à effet rétroactif. N'oublions pas en effet que c'est Baba Arroudj, assisté de son frère Ishaq, qui, depuis trois siècles et moins d'une quarantaine d'années auparavant, prenant pour point d'appui la base navale de Jijel d'où ils avaient chassé les Italiens-Génois, ont libéré Béjaïa de l'occupation que lui faisait subir Pedro Navarro, puis détruisaient les fortifications espagnoles du peñón — îlot rocheux transformé en une forteresse imprenable — qui menaçaient Alger. Les deux frères se lançaient ensuite à la conquête du reste du pays, dont ils allaient en vérité tracer les frontières telles qu'elles sont à ce jour. Ishaq mourra au combat près de Tlemcen. Baba Arroudj deviendra beylerbey de la Régence d'Alger. Rappelons ici, pour mémoire seulement, que l'Algérie n'était, avant l'avènement de Baba Arroudj, qu'un confetti de petites monarchies dominées par des roitelets.

En effet, le royaume de Tlemcen, qui s'était rétréci comme une peau de chagrin, était le vassal de l'Espagne (certains livres d'histoire rapportent que le dernier roi ziyânide s'était constitué, pour sa protection personnelle, une garde prétorienne formée d'Espagnols chrétiens !), Mostaganem avait un roi noir, Oran était un «préside» espagnol, c'est-à-dire un grand poste militaire fortifié d'où les Espagnols lançaient des expéditions armées contre les populations environnantes, la Kabylie était partagée entre deux rois, celui de

Kouko et celui de la Qalaâ des Beni Abbès, Béjaïa et Jijel étaient, comme on l'a observé ci-dessus, sous occupation européenne, Constantine, Skikda et Annaba étaient sous la férule des Hafsidides de Tunis, et dans le sud, Temacine avait été érigée par un obscur chef local en royaume ! Elles avaient donc totalement raison, les autorités algériennes de débaptiser la prison et de lui donner le nom de «Serkadji». Mais pourquoi ce nom précisément ? Et sera-t-il maintenu pour le musée qu'on va réaliser ?

## Une conversion plusieurs fois reportée

Avant de tenter une réponse à cette question, il faut rappeler, vérité historique oblige, que la prison «Barberousse» a été totalement vidée le 6 avril 1965 de tous ses «pensionnaires» par le Président Ben Bella, puis fermée dans l'intention déclarée d'en faire un musée. Elle fut rouverte, dans une discrétion absolue, moins d'une année après parce que la prison d'El Harrach, déjà en surpopulation, n'était plus en mesure d'accueillir les nouveaux détenus que les juges d'instruction et les tribunaux d'Alger et de sa région lui envoyaient ! On recommencera à évoquer de nouveau la fermeture de Serkadji et sa transformation en musée à la fin de 1971, début 1972, avec la promulgation de l'ordonnance du 10 février 1972 portant code de l'organisation pénitentiaire et de la rééducation des détenus, aujourd'hui abrogée et remplacée par la loi du 6 février 2005, portant code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus. Le fait est que la prison de Serkadji a servi, durant toute cette période et jusqu'à mars 2015, de pénitencier car il n'y avait pas de solution de rechange... Il faut dire aussi que les priorités de l'Etat étaient en ce temps-là d'une toute autre nature ; les secteurs prioritaires étaient l'économie, l'industrie, l'agriculture, l'éducation, la santé, qui sont tous fortement consommateurs de capitaux... Il faut en outre se souvenir que les recettes provenant des ventes des hydrocarbures n'ont pas tou-

**Dans ce musée, tout doit être très simple et à la fois fortement évocateur, dramatique mais avec retenue, objectif et sans concession. Il est de surcroît impératif, pour monter un musée digne de ce nom, de consulter les personnes idoines, les experts, les muséologues, les historiens, les hommes de l'art, et éventuellement s'inspirer des musées étrangers. Dans cette affaire, il ne saurait y avoir de place ni à l'improvisation ni à l'amateurisme.**

jours été très abondantes, et qu'enfin, l'allocation des crédits était faite de façon plutôt parcimonieuse.

Aujourd'hui en tout cas, un grand établissement pénitentiaire ayant «ouvert ses portes», si j'ose dire, pas loin d'Alger, à Koléa précisément, il est devenu possible d'y évacuer la population pénale de Serkadji.

Le musée est donc susceptible, si les travaux de restauration et de réaménagement sont confiés à une entreprise sérieuse et expérimentée, d'être inauguré dans un délai raisonnable.

S'agissant à présent du terme «Serkadji», il circule à ce sujet diverses explications, le plus souvent légendaires et fantaisistes. L'explication la plus plausible est

Par Zineddine Sekfali



celle d'après laquelle ce mot d'origine turque (cf. le livre *Mots turcs et persans conservés dans le parler algérien* du professeur Mohamed Ben Cheneb. Edition J. Carbonel. Alger 1922) signifie : fabricant et marchand de vinaigre et par extension de conserves au vinaigre. Or, il y avait à l'époque de la Régence, dit-on, sur les hauteurs de La Casbah, un marché de vinaigre et de conserves au vinaigre. Il se trouve aussi qu'il existe à Istanbul un quartier où il y a une gare et une station de taxis collectifs, qui s'appelle aussi Serkadji... Ce nom est donc celui d'un métier, devenu à l'usage, selon toute probabilité, celui du quartier où le métier fut jadis florissant et par voie de conséquence celui de la prison construite par les Français et qui culmine au-dessus de La Casbah.

Quel musée ? Pour quels objectifs ?

Le mot musée est un terme générique. Il existe en effet divers types de musées ; dans les musées des beaux-arts, on expose des tableaux, des sculptures, des œuvres d'art ; dans un musée archéologique, on trouve des statues, des colonnes, des fresques, etc. ; dans un musée militaire des armes de toutes sortes, des engins, des tenues et uniformes, des cartes, des plans de

batailles... ; dans un musée des arts et techniques, des objets industriels, des instruments usuels, des machines ; dans un musée du type «Grévin» tels ceux de Paris et Londres, on expose des reproductions en statues de «people» et d'hommes célèbres...

Le musée qu'on s'assigne de créer est forcément différents de tous ceux-là. Il ne s'agit point d'exposer je ne sais quels objets antiques ou quelles images. Ce que l'on cherche à créer, à travers ce musée, c'est un lieu de mémoire et d'histoire, un lieu de recueillement, où l'on pourra s'incliner à la mémoire des suppliciés et des morts, honorer les rescapés et les survivants, et maintenir vivace le souvenir de cette tragique période de la Révolution...



# prison régionale en musée national

A mon humble avis, il faut éviter, au moment où les maîtres de l'ouvrage et les maîtres d'œuvre devront passer à la conception du musée, à son organisation, les deux écueils suivants : celui de la vulgaire inconsistance, d'une part, et celui du mauvais goût granguignolesque, d'autre part...

Dans ce musée, tout doit être très simple et à la fois fortement évocateur, dramatique mais avec retenue, objectif et sans concession. Il est de surcroît impératif, pour monter un musée digne de ce nom, de consulter les personnes idoines, les experts, les muséologues, les historiens, les hommes de l'art, et éventuellement s'inspirer des musées étrangers. Dans cette affaire, il ne saurait y avoir de place ni à l'improvisation ni à l'amateurisme. Il n'est pas non plus question de tomber dans le facile à travers des dépenses somptuaires ; on peut réaliser un musée sans choir dans la prodigalité et faire des dépenses «sans compter». Au contraire, il faut s'en tenir au raisonnable, au possible et au convenable.

En 1971-1972, j'ai eu la chance de pouvoir visiter, à Varsovie, l'entresol et un niveau du siège du ministère de l'Instruction nationale, où les troupes d'occupation nazies avaient installé un service de répression. J'en ai gardé intacts de saisissants souvenirs. Le premier est celui du bureau de l'officier nazi qui commandait ce service : j'ai vu posée sur son bureau une machine à écrire frappée de l'aigle du grand Reich, et suspendus à un portemanteau la vareuse vert de gris de l'officier et son ceinturon en cuir avec la sacoche assortie d'où dépassait la crosse d'un lourd pistolet Mauser, ainsi qu'une casquette de gradé.

J'avais l'impression que cet Allemand

***J'ose espérer, après ce que j'ai vu à Varsovie, que l'on dispose encore chez nous du matériel et des objets nécessaires pour reconstituer des geôles et un «mitard», cette terrible cellule (siloun dit-on dans notre dialecte local !) où l'on enfermait, jetées à même le sol sale et humide, «les fortes têtes». J'espère aussi que l'on montrera ce qu'était à cette époque-là le «prétoire», ce tribunal interne à la prison, où les juges n'étaient pas des juges mais des «matons» ; en peu de mots, le prétoire incarnait le non-droit et ce que peut représenter un tribunal «hors la loi»...***

venait à peine de sortir de son bureau. Au fond de ce même bureau, j'ai vu une petite armoire à baies vitrées contenant quelques instruments de torture : des tenailles, des pinces et une lourde boule en métal tenue par une chaîne et qui servait sans doute à fracasser les os des suppliciés.

Je suis ensuite passé devant un autre bureau ; sa porte avait cette particularité d'avoir deux «yeux de bœuf», placés l'un sur l'autre ; l'un servait à guetter le prisonnier enfermé à l'intérieur et l'autre, un peu plus large, à lui tirer dessus, au revolver, pour le tuer. Lorsqu'on m'a ouvert la porte de ce sinistre bureau, j'ai vu sur le parquet, des taches de sang, couvertes, pour en assurer la conservation, d'une couche de vernis transparent.

La troisième pièce que j'ai visitée est une salle assez grande et très sombre, où l'on diffusait une musique d'une infinie tristesse, une composition de Chopin je crois, pendant que trente ou quarante jeunes écoliers se recueillaient dignement face à

un mur d'où pointaient de nombreux petits becs de gaz au bout desquels vacillaient de petites flammes, symboles des vies qui se sont tragiquement achevées dans ces sinistres locaux. C'est cela un musée-lieu de mémoire : on s'y rend pour se remémorer les souffrances et les sacrifices, s'incliner devant l'héroïsme, honorer les morts et les vivants. Un musée a pour but premier de transmettre aux générations nouvelles la Mémoire et l'Histoire ! J'ose

***Il devrait rapidement être en situation de présenter un programme annuel de conférences-débats, organisées soit dans ses murs – il y a de grandes salles dans Serkadji – soit dans toute autre institution publique ou privée, à Alger et ailleurs.***

espérer, après ce que j'ai vu à Varsovie, que l'on dispose encore chez nous du matériel et des objets nécessaires pour reconstituer des geôles et un «mitard», cette terrible cellule (siloun dit-on dans notre dialecte local !) où l'on enfermait, jetées à même le sol sale et humide, «les fortes têtes».

J'espère aussi que l'on montrera ce qu'était à cette époque-là le «prétoire», ce tribunal interne à la prison, où les juges n'étaient pas des juges mais des «matons» ; en peu de mots, le prétoire incarnait le non-droit et ce que peut représenter un tribunal «hors la loi»... J'ose espérer aussi qu'on regroupera dans ce musée, pour les protéger, les conserver, les filmer, les numériser et les ouvrir, le moment venu, aux chercheurs, aux universitaires et aux historiens, les registres d'écrou de cette période, ainsi que les extraits des jugements et arrêts de condamnation en vertu desquels les détenus purgeaient leurs peines. Je crois qu'il est facile de comprendre l'intérêt qu'il y aurait à réunir dans ce musée, cet extraordinaire fonds documentaire de la Révolu-

tion algérienne.

Ce musée devrait être en mesure de se constituer une bibliothèque, une photothèque et une filmothèque spécialisées. Il devrait avoir sa revue périodique, son programme annuel de visites réservées aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants. Il devrait rapidement être en situation de présenter un programme annuel de conférences-débats, organisées soit dans ses murs – il y a de grandes salles dans Serkadji – soit dans toute autre institution publique ou privée, à Alger et ailleurs.

Ce musée ne devrait pas se limiter à stocker des documents, des pièces et des objets, et à veiller à leur protection ainsi qu'à leur bonne conservation ; il lui faut aussi assurer leur mise en valeur par l'organisation d'expositions ponctuelles, la diffusion de publications didactiques, la tenue de conférences-débats et de conférences de vulgarisation, l'organisation de visites guidées pour les jeunes et... les moins jeunes.

Pas de mémoire sélective, et pas d'histoire tronquée

Mais la Mémoire et l'Histoire ne sauraient être sélectives, et moins encore tronquées. Dans ce grand musée que tous nous attendons avec impatience, il faut, certes, évoquer dans la dignité et la sérénité requises les 222 condamnés à mort exécutés et honorer les autres 1 300 condamnés à mort qui ont grâce à Dieu

échappé à l'exécution, saluer les dizaines de milliers de personnes qui ont été privées de leur liberté pendant des années ou même seulement quelques mois, et qu'on a jetées dans les prisons de tout le pays, non seulement à Alger, mais aussi à Oran, Constantine, Sétif, Chlef, Lambèse, Berrouaghia, Annaba, Béchar, etc. Et il ne faut surtout pas oublier ceux qui ont été incarcérés en France, c'est-à-dire les détenus de Fresnes, de la Santé, des Baumettes, ceux de Lyon, de Bordeaux, de Lille, de Strasbourg... et de toutes les autres maisons d'arrêt et centrales de France. Dans le «Rapport général» de juin 1962, présenté au ministre de la Justice par le procureur général, Robert Schmelk, directeur de l'administration pénitentiaire, j'ai découvert dans la section «Statistiques» ces mentions et chiffres : population pénale de la catégorie A, entendre par là «les Nord- Africains (...) prévenus ou condamnés, incarcérés pour des faits en relation avec les événements d'Algérie (...), se composait, pour toute la France, au 1/1/1961 : de 5 880 détenus et au 1/1/1962 : de 5 383 détenus... Ce n'est pas rien, d'autant plus que près d'une dizaine de milliers d'autres Algériens avaient été à certaines périodes internés ou assignés à résidence dans des camps d'internement gérés par le ministère de l'Intérieur et situés en France. Ces internés administratifs ont, eux, leur place dans le futur musée. Ce n'est pas une faveur qu'on leur ferait, c'est leur droit d'être évoqués dans ce musée, et il est du devoir des autorités publiques de ne pas les oublier.

Je dirais exactement la même chose à propos des Algériens qui sont passés par les centres de triage et de transit (CTT) situés en Algérie, comme celui de Beni Messous ou dans les camps d'internement (on disait par euphémisme, centre d'internement administratif et parfois centres d'assignation à résidence), comme ceux de : Bossuet (Sidi Bel-Abbès), Saint Leu (Arzew.Oran), Paul Cazelles (Djelfa), Bordj Nem (Dréan, Tarf, Annaba), Carrières (Sidi Ali. Cassaigne. Mostaganem), Kasr Ettir (Sétif), la ferme Lucas (Batna), Morand (Médéa), la ferme Ameziane (Constantine), Chabert (Aïn-Témouchent), Aïn Sfa (Tissemsilt), Point Zéro (Relizane. Mostaganem), Tefschoun aujourd'hui Khemisti (Tipasa). Ces camps étaient tenus et gérés le plus souvent par des officiers de l'armée. Il est de notoriété publique qu'on y pratiquait la torture. Beaucoup de personnes arrêtées y ont été tuées ou y ont disparu.

Selon l'ancien secrétaire général de la

préfecture d'Alger, M. Paul Teitgen, quelque 3 000 personnes arrêtées par l'armée qui avait reçu des autorités civiles une totale délégation des pouvoirs de police, avaient disparu en six mois à peine, durant la bataille d'Alger. Ces chiffres ont été confirmés par le général Aussaresses lui-même, qui était alors commandant d'une unité appelée «Escadron de la mort» ; il a en effet publiquement reconnu, en s'en vantant du reste, avoir fait arrêter en six mois pas moins de 24 000 personnes. Il faut signaler, par ailleurs, que certaines sources font état de la création, à partir de 1958, de centres militaires d'internement (CMI), où l'on enfermait les éléments de l'ALN faits prisonniers ; ils y étaient placés en vue de leur «rééducation», entendre par là pour lavage de cerveau, endoctrinement, récupération et éventuellement retournement ; ces tâches étaient assumées par les militaires et les gradés du 5<sup>e</sup> bureau de l'action psychologique. On ne peut terminer cet exposé – triste listing des horreurs de la guerre d'Algérie – sans parler des épouvantables «camps de regroupement».

Ce sont des lieux, clôturés ou non, faits de huttes, de tentes et de baraques, dans lesquels l'armée parquait des familles entières de paysans et de ruraux, avec hommes, femmes et enfants. On a évalué le nombre des personnes ainsi «regroupées» à environ 2 000 000. Les gens étaient brutalement arrachés à leurs habitations ou à leurs hameaux, dans le but de priver l'ALN de tout soutien populaire et d'empêcher son ravitaillement en vivres. Ils étaient conduits vers ces lieux, dans des conditions inhumaines et dramatiques. Les zones évacuées ou vidées de leurs habitants, devenaient des «zones interdites», c'est-à-dire des zones militaires où l'armée avait droit de vie et de mort sur tout ce qui bouge ! Les «regroupés», à l'origine déjà pauvres et démunis, ont connu dans ces centres la famine, la maladie, le froid, les coups et l'humiliation... Ils dépendaient du bon vouloir des chefs de centre, généralement des militaires ou des fonctionnaires de police en retraite qui disposaient chacun d'une chiourme locale armée.

La mortalité infantile était particulièrement élevée dans ces centres ; un rapport d'inspection a évalué le nombre d'enfants morts à 500 par jour !

La situation qui prévalait dans ces centres est décrite avec précision et objectivité dans le rapport d'enquête établi par Michel Rocard, ancien élève de l'ENA, qui effectuait alors un stage en Algérie dans les services civils de l'armée. Grâce à des fuites organisées, de larges extraits de ce rapport furent publiés dans deux médias au moins, en l'occurrence *Le Nouvel Observateur* du 17 avril 1959 et *Le Monde* du 18 avril 1959, provoquant un énorme scandale tant dans la société politique que dans la société civile de la V<sup>e</sup> République. On ne peut assurément pas ne pas réserver une place importante à l'évocation de ces «camps de concentration» – ces mots sont de M. Michel Rocard –, mais que les documents administratifs officiels nommaient «centres de regroupement», par euphémisme ou peut-être par pur cynisme.

Z. S.

## LUMIÈRES D'ISLAM À BRUXELLES

### Dieu contre la théocratie

Pour cet historien des religions monothéistes moyen-orientales, «Daesh et l'Arabie Saoudite des exclus et son existence répond à un agenda américain». Pour tel autre invité de la télévision publique francophone belge, «il n'est nulle part question en Islam de pouvoir de Dieu ou à Dieu... La religion mahométane est tout, sauf, théocratique».

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

Beaucoup question d'Islam ces derniers temps à Bruxelles et en Europe. Le Ramadhan pour les musulmans et Daesh pour tout le monde mettent la religion de Mohamed sous les feux des projecteurs. Dans une émission de qualité de la télévision publique francophone belge, un invité, historien des textes monothéistes du Moyen-Orient et donc aussi de l'Islam, prend son temps de parole et posément, ose : «Pourquoi nous nous offusquons des pratiques de Daesh alors même qu'elles ne diffèrent pas de celles de l'Arabie Saoudite à qui l'Occident vend des armes de tous types, protège, cajole et intègre dans son dispositif sécuritaire ?»

Plus loin, résistant avec vaillance pour ne pas être interrompu : «Qu'est-ce qui choque chez Daesh ? La décapitation ? L'amputation des mains ? Les pendaisons ? La relégation des femmes ? La condamnation à mort pour fornication ? Le refus d'autres croyances en terre mahométane ? Tout ceci existe et est la Constitution saoudienne, les fondements de l'Etat, son inspiration suprême...» Grand moment de silence et d'hésitation de la présentatrice qui ne savait pas à qui distribuer la parole. Professionnelle, elle se ressaisit et opte pour la continuité avec l'historien en attendant que les autres mijotent quelque argument autre que les absurdités habituelles. L'universitaire spécialiste en monothéisme du Machreq ne se prive pas pour aller au plus loin de son raisonnement. «Pourquoi Daesh, maintenant et pas avant ? Pourquoi c'est en Syrie et en Irak qu'il est né, qu'il a commencé à frapper ? Ne sont-ce pas là les cibles de l'Amérique, des Bush et de l'Otan ?» «Posons-nous la question», soutient-il, sûr de son fait, «Daesh répond à un agenda précieux, il semble travailler les intérêts des Américains et d'Israël et me paraît être un élément du dispositif de nouveau découpage territorial dans la région...» «Je ne demande et suis sans voix quand je constate que les médias ne commentent pas les déclarations d'Hilary Clinton qui a écrit dans un livre-mémoire que ce sont les USA qui ont encouragé Daesh... Les autres intervenants sur le plateau se disputent le devoir d'accuser le hardi historien de tous les maux : «Vous êtes un complotiste, monsieur, et vous n'avez pas à mes yeux la qualité d'historien, vous faites de la propagande pour Bachar Al Assad, le bourreau de Damas, le dictateur qui tue son peuple.» Relevons, tout de même, qu'à aucun moment, il n'a été question de Bachar. Une autre, parlant au nom des victimes de Daesh en Syrie : «C'est parce que l'Occident n'est pas intervenu pour détruire le régime syrien que le «tandhim» (Daesh, ndlr) s'est senti encouragé et pas le contraire.» L'animatrice des débats ne laisse pas passer : «L'Occident est bien intervenu en Irak et en Libye et Daesh n'a pas, pour autant, été vaincu...» Brouhaha, tumultes, protestations puis le calme, un calme olympien règne de nouveau dans le studio de la RTBF. La modératrice demande à chacun de conclure par un mot de fin... Nous retenons, par plaisir, celui du spécialiste des témoignages de Moïse, Jésus et Mohamed, entre autres : «Pour moi, Daesh est l'Arabie Saoudite des pauvres, si on veut le vaincre, il faut lutter contre le désordre mondial, les injustices, les guerres au seul bénéfice de l'Occident et ne pas porter à bout de bras les dictatures du Moyen-Orient qui, comme Daesh, se proposent d'appliquer la loi de Dieu, la Charia...»

Pas de loi de Dieu, ici-bas, il faut les lois des hommes, la démocratie, la séparation des pouvoirs, la lutte contre la corruption et laisser les gens croire en ce qu'ils veulent ou ne pas croire du tout... Sur ce résumé, un consensus s'est tout de même dégagé et un invité, prof de langues orientales comparées, relève : «Le Prophète des musulmans, Mohamed, n'a cessé durant les premières années de son prosélytisme en faveur de l'Islam, de proposer aux nobles de La Mecque, aux dynasties régnantes dont celle de sa propre filiation, la séparation des pouvoirs et de lui permettre, simplement, de s'adresser librement aux gens, sans toucher aux dieux païens, ni aux croyances de l'époque... C'est l'intransigeance mekkoise qui l'a contraint à l'exil et même à Médine, il a négocié pour la coexistence entre les croyances... L'Islam premier est tout, sauf, théocratique, il n'est nulle part mentionné dans cette religion, la part de Dieu dans les affaires de gestion de la cité des hommes...» Beaux débats, en définitive... «Daesh, l'Arabie Saoudite des pauvres», la formule n'est pas idiote, assurément !

A. M.

## ENCORE OBJET DE TOUTES LES DISCUSSIONS

# L'attentat de Sousse préoccupe au plus haut degré les autorités

L'attentat perpétré vendredi dernier dans un hôtel de la ville balnéaire de Sousse et qui a fait 39 morts parmi les touristes et 39 blessés dont huit Tunisiens est encore sur toutes les lèvres en Tunisie.

De Tunis, Kamel M'Rabet

S'il fait l'objet de discussions au niveau populaire, il constitue une source de préoccupation majeure pour les responsables qui s'évertuent à aiguïser les outils de la lutte contre le terrorisme.

De nombreuses mesures ont été prises par le gouvernement dont le déploiement de 1 000 agents de sécurité dans les sites touristiques.

Par ailleurs, le ministre de l'intérieur, M. Néjim Gharsalli, a annoncé l'arrestation de nombreux suspects, soupçonnés d'avoir des liens directs ou indirects avec l'attentat de Sousse.

Cette déclaration a été faite au cours d'une conférence de presse conjointe avec ses homologues français, britannique et allemand venus, lundi, faire part du soutien de leur pays à la Tunisie dans sa lutte contre le terrorisme. Ces ministres ont, en effet, réitéré l'en-

gagement de leur pays à soutenir la Tunisie aux plans économique et sécuritaire. De son côté, le président du Parlement a annoncé que le projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent sera adopté avant le 25 juillet prochain (fête de la République).

L'adoption de ce projet qui se trouve entre les mains des députés depuis plus d'une année est d'autant plus nécessaire que les militaires ne bénéficient, actuellement, d'aucune couverture juridique lors d'une intervention dans les villes en soutien aux forces de sécurité.

Aux plans politique et médiatique, les analystes ne quittent pas les plateaux des télévisions publiques ou privées.

Si tous les intervenants sont d'accord sur la nécessité de consolider le front intérieur pour bien combattre le terrorisme, cha-



Une vigilance accrue.

acun y va de son propre point de vue en ce qui concerne le programme à mettre en œuvre ou les outils à utiliser pour y parvenir.

A ce propos, le porte-parole du parti Al Massar (gauche), M. Samir Bettayeb, considère que l'attentat de Sousse était prévisible, rappelant qu'avant l'attentat, le chef du gouvernement avait dit, au cours d'une réunion avec les représentants des partis politiques : «Si aucun attentat n'est

enregistré au cours du Ramadhan, l'on peut dire que la Tunisie a vaincu le terrorisme.»

M. Bettayeb, affichant son pessimisme qu'à l'avenir, tout est possible et on ne peut exclure les assassinats politiques.

Aussi, faut-il accroître la vigilance et ne pas dormir sur ses lauriers comme il a été le cas après l'attentat du musée du Bardo en Mars dernier.

K. M.

## SELON LA PRÉSIDENTIE TURQUE

# Ankara ne prendra pas des mesures unilatérales en Syrie

La Turquie ne prendra pas des mesures unilatérales en Syrie, mais agira pour protéger ses frontières, a affirmé mardi le porte-parole de la présidence Ibrahim Kalin, alors que des informations de presse évoquaient une intervention militaire sur le sol de son voisin.

«Toutes les mesures de sécurité que le pays prendra seront entièrement destinées à protéger sa propre sécurité à la frontière et ne doivent pas être interprétées comme une étape vers la guerre. Ce n'est pas rationnel», a déclaré M. Kalin.

Ces propos ont été tenus alors que le Président turc Recep Tayyip Erdogan a présidé lundi une importante réunion de sécurité consacrée à la situation en Syrie, sur fond d'informations de presse évoquant une intervention militaire turque sur le sol de

son voisin. Par ailleurs, la présidence turque a indiqué dans un communiqué à l'issue de la réunion du conseil que les actions visant à modifier la structure démographique par des attaques terroristes visant la population civile dans le nord de la Syrie étaient inquiétantes.

Les autorités turques ont accusé les Kurdes de procéder à un déplacement massif des Turkmènes et Arabes et de pratiquer un nettoyage ethnique contre les non-Kurdes, dénon-

çant certains groupes armés kurdes de vouloir former une zone de contrôle proche des frontières sud du pays en unifiant les trois cantons de Kobané (Ain Al Arab), Jazira et Afrin.

Le chef de l'Etat a répété la veille que son pays «ne permettra jamais l'établissement d'un nouvel Etat» dans le nord de la Syrie, en référence à une région autonome kurde de Syrie susceptible d'inspirer les quelque 15 millions de Kurdes de Turquie.

## PLUS DE TROIS MOIS APRÈS LE DERNIER CAS CONNU

# Ebola réapparaît au Liberia

Le virus Ebola est réapparu au Liberia plus de trois mois après le dernier cas connu dans le pays, un nouveau revers dans la lutte contre l'épidémie qui a regagné du terrain en Guinée et en Sierra Leone voisines.

Le vice-ministre de la Santé Tolbert Nyensuah a annoncé mardi à la radio que ce nouveau cas, testé positif au virus, était décédé, assurant que tous ses contacts avaient été identifiés et isolés, sans donner de nombre. «Nous enquêtons pour déterminer l'origine de ce nouveau cas. Nous demandons aux Libériens et à toutes les personnes vivant au Liberia de continuer de prendre des mesures préventives», a poursuivi M. Nyensuah. Il a précisé à l'AFP que la victime, un adolescent de 17 ans, était décédée dans un village proche de l'aéroport international, à l'est de la capitale, Monrovia. «Le Liberia a maintenant la capacité de maîtriser ce nouveau cas mais restera vulnérable tant que nous n'aurons pas atteint zéro cas d'Ebola dans la région», a souligné la Mission de l'ONU contre Ebola (Unmeer) sur son compte Twitter, en référence à la Sierra Leone et la Guinée.

«Le corps a été enterré de manière sécurisée» afin d'éviter toute contamination, a assuré à Genève le porte-parole de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) Tarik Jasarevic, estimant que ce cas «montre que le système de surveillance fonctionne».

Cette résurgence se produit alors que le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon venait de féliciter la présidente Ellen Johnson Sirleaf d'avoir amené le Liberia à zéro cas, ainsi que ses efforts pour maintenir la vigilance, selon un communiqué publié lundi par la présidence. «Je félicite le Liberia d'avoir été déclaré exempt d'Ebola. C'est une grande récompense pour votre autorité personnelle pour unir le pays, et pour la détermination et la résilience du peuple libérien», lui a écrit M. Ban dans une lettre, citée dans le communiqué.

Le Liberia, le pays le plus touché avec quelque 4 800 morts, a

été officiellement déclaré par l'OMS débarrassé du virus le 9 mai, soit 42 jours — deux fois la durée maximale d'incubation — après l'enterrement du dernier cas connu. A la suite de cette annonce, le pays avait été de nouveau autorisé le 22 mai par la Confédération africaine de football (CAF) à accueillir des rencontres internationales.

Après une nette décline depuis le début de l'année dans les trois pays, l'épidémie est repartie à la hausse en Guinée et en Sierra Leone en mai, en raison notamment de la persistance du non-respect des consignes sanitaires. Le virus a de nouveau été signalé depuis la mi-juin à Freetown, la capitale sierra-léonaise, qui espérait en être débarrassée après trois semaines sans nouveau cas.

L'ONG Médecins sans frontières (MSF), en pointe dans la lutte contre l'épidémie, a récemment déploré que les leçons n'aient toujours pas été apprises, plus d'un an après, en particulier concernant l'approche des populations. «On fait encore les mêmes erreurs que dans le passé, notamment par rapport

au fait d'arriver dans des communautés avec nos kits de protection personnelle, des ambulances, et toujours des communautés qui ne sont pas informées sur ce qu'est Ebola», a déclaré la présidente de MSF Joanne Liu à l'AFP à Dakar le 13 juin. L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, la plus grave depuis l'identification du virus en Afrique centrale en 1976, partie en décembre 2013 du Sud guinéen, a fait depuis plus de 11 200 morts pour quelque 27 500 cas, un bilan sous-évalué, de l'aveu même de l'OMS.

Plus de 99% des victimes se concentrent dans ces trois pays voisins. A ce bilan déjà lourd s'ajoute la surmortalité de pathologies classiques, le virus ayant ravagé des systèmes de santé déjà très faibles.

Ainsi, en Guinée, l'augmentation du nombre de morts du paludisme en 2014 pourrait être nettement supérieure aux quelque 2 500 décès dus à Ebola, selon une étude publiée la semaine dernière dans la revue spécialisée *The Lancet Infectious Diseases*.

## Top 5 Mai 2015

Le groupe Renault en force

	1	Renault	4 228
	2	Volkswagen	3 025
	3	Dacia	1 890
	4	Peugeot	1 829
	5	Kia	1 664

### MEILLEURES VENTES PAR MODÈLE

	1	Renault Symbol	1 817	
	2	VW Polo	1 525	
	3	Dacia Logan	1 153	
	4	Peugeot 208	903	
	5	Renault Clio 2	747	

### CRASH-TEST EURO NCAP

## Note maximale pour Nouvelle Skoda Superb

Le vaisseau amiral de la marque germano-tchèque Skoda, en l'occurrence la nouvelle Superb, vient de se distinguer en décrochant la note maximale de 5 étoiles au crash-test de l'organisme européen indépendant Euro NCAP. Dans un communiqué transmis à notre rédaction, il est souligné que la nouvelle génération de Superb ne fait aucun compromis sur la sécurité. Grâce à la technologie MQB du groupe Volkswagen, la star de Skoda obtient de bons résultats pour de nombreux systèmes d'assistance à la sécurité.

En cas de collision, les systèmes de sécurité passive de nouvelle génération, qui englobent jusqu'à 9 airbags, un châssis plus rigide et des zones de déformation optimisées, offrent la meilleure protection possible aux occupants. Le nouveau châssis est, lui aussi, une garantie de stabilité, de confort et d'agilité.

La nouvelle Skoda Superb intègre toute une série de nouveaux systèmes d'aide et impressionne par ses normes de sécurité, du jamais vu dans



ce segment. La technologie aide le conducteur dans les situations les plus variées, qu'il s'agisse de maintenir une distance de sécurité, de rester dans sa voie ou d'effectuer un freinage d'urgence. La nouvelle Superb est équipée, de série, du correcteur électronique de trajectoire ESC avec freinage d'urgence «anti multi-collision». Dans la plupart des pays de l'UE, elle offre également, de série, le Front Assist avec freinage d'urgence en ville, le City Emergency Brake, le système de contrôle électronique de la pression des pneus et le XDS+, une fonction étendue du différentiel autobloquant électronique.

D'autres systèmes inédits chez Skoda sont proposés en option. La Superb est le premier modèle du constructeur tchèque à pouvoir être équipé du détecteur d'angle mort BSD (Blind Spot Detect), de la fonction d'avertissement de circulation arrière Rear Traffic Alert, du Traffic Jam Assist et de l'Emergency Assist. Elle peut également disposer d'un régulateur de vitesse adaptatif, de la protection proactive des occupants Crew Protect Assist, du Lane Assist, d'un limiteur de vitesse, d'un détecteur de fatigue (Driver Alert) et d'un système de reconnaissance des panneaux de signalisation (Travel Assist).

## APRÈS LE CHANGEMENT DE SON PRÉSIDENT

# Quelle marge de manœuvre pour l'AC2A ?

L'arrivée de Sefiane Hasnaoui à la barre de l'Association des concessionnaires automobiles d'Algérie (AC2A), en remplacement de son prédécesseur, Mourad Oulmi, intervient dans un contexte particulièrement tendu pour le secteur de l'automobile dans notre pays.

La baisse sensible des ventes et la morosité ambiante ne constituent guère des facteurs encourageants. De grands défis guettent le patron fraîchement élu.

A commencer par la réhabilitation de l'AC2A comme partenaire incontournable des pouvoirs publics et son aptitude à apporter des réponses exhaustives aux questions liées au secteur. Pour ce faire, l'urgence serait d'abord d'aplanir les divergences qui ont failli faire éclater la cohésion de l'association suite à la mise en application du nouveau cahier des charges et les multiples contraintes et exigences sécuritaires qu'il contenait et qui étaient, contrairement à l'avis de la majorité des membres adhérents, soutenus, appuyés, voire même défendus par l'ancien président de l'AC2A. Ce qui a suscité de profondes divergences, renforcées, du reste, par une action de protestation et de contestation d'une soixantaine de revendeurs multimarques et de concessionnaires non affiliés à l'association et qui exigeaient du ministère de l'Industrie d'être écoutés et associés au débat au même titre que l'AC2A.

Ce défi est d'autant plus complexe que des décisions majeures portant sur l'avenir immédiat du secteur de l'automobile sont en cours de validation par les députés à travers l'augmentation de taxes sur le véhicule neuf et surtout l'instauration de licences d'importa-

tion. Des textes auxquels n'ont pas été associés les concessionnaires et qui vont chambouler profondément le secteur. A l'évidence, on note aujourd'hui que le «malheur» des concessionnaires va bien au-delà des exigences du cahier des charges pour lequel des dispositions ont été prises par les uns et les autres pour s'y conformer et s'y adapter en dépit d'une certaine confusion sur le terrain. Il est de plus en plus clairement établi que la



Sefiane Hasnaoui, nouveau président de l'AC2A.

priorité du gouvernement est de réduire considérablement la facture de l'automobile et la ramener à des proportions supportables par les moyens de financement de l'Etat. On évoque même un plafond de 200 000 unités vendues par an, soit - 50%, décidé en haut lieu et qui annonce d'ores et déjà une reconfiguration du marché de l'automobile en Algérie, non sur la base du choix des clients, mais sur des considérations dont les tenants et les aboutissants échapperaient sans aucun doute aux normes habituelles et objectives de l'activité automobile.

Néanmoins, cette décision reste compréhensible et



Photos : DR

amplement justifiée par le net recul des prix du pétrole et le déficit accentué de la balance commerciale du pays.

Autre challenge pour le nouveau président de l'AC2A : le rétablissement de la sérénité dans les concessions après les violentes secousses ressenties au lendemain de l'entrée en vigueur du texte de réorganisation et les mesures de blocage décidées par le gouvernement.

En effet, avec l'arrêt des activités de vente de véhicules neufs qui dure depuis plusieurs mois déjà, la survie de certaines concessions est sérieusement engagée. Des plans de compression d'effectifs et de départs volontaires sont envisagés par les gestionnaires de ces entreprises.

Et dans l'attente de jours meilleurs, l'AC2A gagnerait également à sensibiliser les décideurs à accélérer la procédure de réorganisation de l'activité de vente des véhicules d'occasion et offrir ainsi la possibilité aux concessionnaires d'investir un marché jusque-là dominé largement par les revendeurs.

C'est dire que les perspectives de l'automobile en Algérie sont loin d'être rassurantes et les dernières mesures de révision de certains aspects du cahier des charges ne suffisent pas à avoir plus de visibilité sur les prochaines étapes.

Face à un gouvernement décidé à stopper la saignée en devises fortes et à mettre de l'ordre dans un secteur long-

temps laissé en jachère, quel rôle aura à assumer l'association des concessionnaires et de quelle marge de manœuvre disposera son nouveau bureau ? Pourra-t-il encore influencer sur le cours des événements en se positionnant comme force de proposition ? Autant de questions auxquelles seul l'avenir saura apporter les réponses idoines.

C'est dire surtout que le navire AC2A et son commandant, Sefiane Hasnaoui, continueront à faire face à de sérieuses perturbations actuelles et à venir.

B. Bellil

### EMIN AUTO Nouveau showroom à Dély Ibrahim



Le concessionnaire multimarque et représentant officiel de la marque sud-coréenne SsangYong, la société Emin Auto, vient d'annoncer l'ouverture d'un nouveau showroom à Dély Ibrahim, sur les hauteurs d'Alger. Situé sur l'axe principal reliant Dély Ibrahim à Chéraga, cette nouvelle structure flambant neuve accueille depuis plusieurs jours les visiteurs et clients potentiels dans un cadre agréable et convivial, y compris durant les soirées de ce mois sacré du Ramadhan.

Sa position stratégique offre à Emin auto de présenter sa large gamme de véhicules de tourisme avec la marque Changan, les utilitaires légers avec JAC et JMC et les SUV et autres 4x4 du label SsangYong. On peut ainsi découvrir le tout nouveau Korando qui arbore de nouveaux éléments de design avec une signature lumineuse moderne qui lui confère désormais une allure élégante et moderne qui ne manquera pas de séduire encore davantage de clients.

Le nouveau show-room de Dély Ibrahim propose à ses visiteurs durant les soirées de Ramadhan, en plus d'une gamme riche et variée, du thé et des douceurs propres à ce mois de jeûne et de piété.

B. B.

### RENAULT ALGÉRIE

## La fidélité récompensée

Pour mieux récompenser la fidélité de ses clients, Renault Algérie enrichit son programme de fidélité My Renault avec de nouvelles offres exclusives.

En plus de son adhésion sur internet sur le portail My Renault, le client recevra une carte d'adhérent spéciale, la carte My Renault Avantages. Il pourra alors profiter de services personnalisés et pratiques en la présentant chez son agent Renault<sup>(\*)</sup>. Le client bénéficiera alors remises et d'offres spéciales tant en vente qu'en après-vente.

Par sa fidélité, le client appartient à un univers privilégié, valorisé par Renault. Avec la carte My Renault avantages, le client pourra profiter de nombreux avantages comme des prix spéciaux auprès d'hôtels conventionnés (Mercure, Ibis, Sofitel à Alger et Le Méridien, Sheraton et Eden Aéroport à Oran). Le portail My Renault permet une relation continue et personnalisée entre le client et Renault. Atout moment, l'adhérent pourra se connecter au portail pour suivre son programme d'entretien après-vente personnalisé en fonction du véhicule et de son kilométrage, historique des passages ateliers réels, prise de rendez-vous on-line... Il aura aussi la possibilité de parrainer de nouveaux clients au programme My Renault et de recevoir des remises supplémentaires.

(\*) My Renault est le programme de fidélité de Renault mis en place par Renault Algérie depuis 2013.



lesoirculture@lesoirdalgerie.com

DU 1<sup>er</sup> AU 5 JUILLET, LES SOIRÉES LUMIÈRES D'ALGER

# Les projections en mapping 3D en vedette

**A partir de ce soir et jusqu'au 5 juillet prochain, l'esplanade de la Grande-Poste accueille la première édition des Soirées lumières d'Alger.**

Un événement à ne pas rater au cours de ces soirées de Ramadhan. Le public pourra notamment apprécier un show unique : des projections en mapping 3D sur le thème de la lumière. La manifestation est organisée par K&A Communication en partenariat avec l'APC d'Alger-Centre, sous le haut patronage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et avec le sponsoring exclusif de Djezzy.

Pour plus d'informations, une conférence de presse a été organisée, hier, au siège du Centre culturel d'Alger-Centre. Il a été d'abord rappelé que la manifestation se déroule dans le sillage de l'Année internationale de la lumière et des technologies fondées sur la lumière (AIL 2015), année proclamée le 20 décembre 2013 par les Nations unies.

Ainsi, en Algérie comme partout dans le monde, «l'année 2015 sera riche en manifestations, colloques, expositions, conférences... autour d'un thème précis, la lumière. Plusieurs grands événements scientifiques seront aussi commémorés, à l'instar de l'anniversaire du millénaire des grandes découvertes des savants arabes du X<sup>e</sup> siècle, l'anniversaire de



Photos : DR

la découverte du laser en 1960, ou encore celle de l'utilisation des fibres optiques en télécommunications en 1965».

L'esplanade de la Grande-Poste (elle est installée de sorte à accueillir jusqu'à 10 000 personnes, assurent les organisateurs) sera donc le théâtre de ces fameuses projections mapping 3D, à partir de 22 heures. Il y aura une projection d'une durée de 10 à 11 minutes par heure et jusqu'à 2 heures du matin, suivant une série thématique : «La lumière dans tous ses états» (première soirée), «Civilisation islamique» (le 2 juillet), «Ibn Al Haytham 1 000<sup>e</sup> anniversaire» (le 3), «Les arts en lumière» (quatrième soirée), enfin «L'indépendance nationale» (pour fêter le 5 juillet, 53<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance de l'Algérie).

Les organisateurs ont également prévu des animations ludiques pour

accompagner les projections. Les spectateurs pourront s'adonner à résoudre des problèmes de mathématiques, de physique et photoniques. De sorte que «Art et science se mêlent pour vulgariser la science et la rapprocher du citoyen algérien», souligne-t-on. Car la lumière et les technologies qui y sont associées (telle que l'optique) participent pleinement au développement de la société.

En Algérie, 53 événements autour de la lumière sont d'ailleurs prévus (sauf pour les projections en mapping). Il y aura même une caravane de la lumière à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Quant à la clôture de l'Année internationale de la lumière, elle aura lieu «le 1<sup>er</sup> novembre 2015 dans une ville du sud», a indiqué le directeur de la recherche scientifique lors de la conférence de presse.

Hocine T.

## CONCERT

# La troupe El Othmania subjugué son public

Les mélomanes de Chlef se sont délectés d'une inoubliable soirée d'andalou. Les belles notes des mandolines, des violons et de oud ont fait vibrer la maison de la culture du Radar. C'est l'association El-Othmania qui officiait aux débats. Le chef d'orchestre, Hamdid, assure l'harmonie de la jeune troupe qui va exécuter des morceaux du patrimoine.

Les spectateurs ont eu à apprécier une séquence de malouf *bechraf kabir*, suivie d'un *haouzi zidane* puis des chansons du chantre de Nedroma, cheikh El-Ghafour. Cette prestation artistique fut rehaussée par la présence d'excellentes chanteuses



comme Allal Houria qui joue du oud et a obtenu surtout le premier prix de la 8<sup>e</sup> édition du chaâbi. Il y a aussi Halima Mansour qui s'est adjugée le

premier prix de la plus belle voix féminine de la 9<sup>e</sup> édition. Doria Abdiche les épaula très bien au violon. Les membres de l'association Djillali Mis-

soum et Spahis Ali nous confient que cette association a été mise sur pied en 2005 par quelques mélomanes sous la conduite de cheikh Hamdid. Ce dernier ne ménage aucun effort pour inculquer cet art à tous les jeunes intéressés par cette discipline. L'école comprend deux classes, une pour les petits et une pour les grands.

Les échanges se font avec d'autres associations et un festival se tiendra à Ténès le 8 août. Les subventions viennent de l'APC et de la wilaya mais restent insuffisantes sachant qu'un *karakou*, par exemple, coûte 25 000 DA.

Medjdoub Ali

## Actucult

**SALLE ATLAS (BAB-EL-OUED, ALGER)**  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 22h30 : Soirée in chad avec la troupe Amasli Nihakten (Tamanrasset), la troupe d'El Mouchid Djelloul (Oran) et l'association El-Ikhouan el Hofoudia lil Madaihi.  
**SALLE EL-MOUGGAR (ALGER-CENTRE)**  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 22h30 : Concert de Lila Borsali.  
**COMPLEXE CULTUREL ABDELWAHAB-SALIM (CHENOUA, TIPASA)**  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 22h30 : Soirée variée avec Azzedine Fekim (variétés), Kacem Kacemi (chaâbi), Khaled sofiane et Mohamed Laâraf.  
**PALAIS DE LA CULTURE MOUFDI-ZAKARIA (KOUBA, ALGER)**  
Jusqu'au 15 juillet : Exposition d'artisanat d'art et d'objets de décoration.  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet : Concert de chants aïssaoua avec Abderaouf Foufi de Constantine.  
Samedi 4 juillet à 22h30 : Concert de l'Orchestre symphonique national sous la direction du maestro Amine Kouider. Avec la participation de Nada Reyhane et Samir Toumi.

Vendredi 10 juillet : Spectacle *Algérie, ma liberté* du Ballet national.  
**THÉÂTRE NATIONAL ALGÉRIEN MAHIED-DINE-BACHTARZI (ALGER)**  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 22h30 : Monologue *Zalamitte* de Foudil Assoul.  
Dimanche 5 juillet : Spectacle *Algérie, ma liberté* du Ballet national.  
**SALLE IBN-KHALDOUN (ALGER-CENTRE)**  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet : Concert de Abderrahmane Kobbi.  
**MUSÉE RÉGIONAL DES ARTS ET DES TRADITIONS POPULAIRES DE MÉDÉA**  
Jusqu'au 15 juillet : Exposition sur le voile traditionnel *el-haik*.  
**GALERIE DES ATELIERS BOUFFÉE D'ART (RÉSIDENCE SAHRAOUI, LES DEUX BAS-SINS, BEN AKNOUN, ALGER)**  
Du 3 au 31 juillet : Exposition de l'Art pictural aïssaoua - en hommage aux deux artistes chaouis Tamine et Merzougui. Avec les artistes peintres : Lamine Azzouzi, Sofiane Dey, Mohamed Berkane et Houara Hocine. Vernissage le 3 juillet à 21h30.  
**CHAPITEAU DE L'HÔTEL HILTON (PINS MARITIMES, ALGER)**

Mercredi 1<sup>er</sup> juillet : Concert de Magic System.  
Jeudi 2 juillet : Concert du rappeur Soprano.  
Vendredi 3 juillet : Concert de Mohamed Allaoua.  
Points de vente :  
- Le Desk de l'hôtel Hilton : 12h à 18h.  
- Centre commercial & de loisirs de bab-ezzouar : 14h30 à 18h & 22h à 1h.  
- Grand Chapiteau de l'hôtel Hilton : 21h30 à 00:00.  
Info Line : 0670 11 11 30/ 0670 11 11 28  
**ESPACE LES SABLETTES (ALGER)**  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet : Concerts du groupe Djmawi Africa et du groupe Nessba.  
**GALERIE ASSELAH (39, RUE ASSELAH-HOCINE, ALGER-CENTRE)**  
Jusqu'au 2 juillet : Exposition de calligraphie de l'artiste Tayeb Laïdi.  
**GALERIE AÏCHA-HADDAD (84, RUE DIDOUCHE-MOURAD, ALGER)**  
Jusqu'au 9 juillet : Exposition de photographies «Fantasia... authenticité et patrimoine».  
**CENTRE CULTUREL MUSTAPHA- KATEB (PLACE AUDIN, ALGER)**

Jusqu'au 14 juillet : Exposition collective d'artisanat.  
**LES GLYCINES CENTRE D'ÉTUDES DIOCÉSAIN (ALGER)**  
Vendredi 3 juillet à 22h : Soirée poétique. Lectures à plusieurs voix de poésies de langues française, arabe (arabe algérien et arabe fusha) et amazighe. Intermèdes musicaux au ud par Nouredine Saoudi.  
**THÉÂTRE RÉGIONAL AZZEDINE-MED-JOUBI DE ANNABA**  
Jusqu'au 3 juillet : Festival national de la musique et de la chanson citadines.  
**MAISON DE LA CULTURE ALI-ZAËMOUM DE BOUIRA**  
Dimanche 5 juillet à 23h : Concert de l'Orchestre symphonique national sous la direction du maestro Amine Kouider. Avec la participation de Nada Reyhane et Samir Toumi.  
**AGORA DE RIADH EL-FETH (EL-MADANIA, ALGER)**  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet : Soirée chaâbi avec Mohamed Raoui et Kamel Boufroum.  
Animation : Hamid Achouri.  
**MAISON DE LA CULTURE AHMED-AROUA**

(KOLÉA, TIPASA)  
Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet : Salon du livre. Spectacles pour enfants.  
**INSTITUT FRANÇAIS D'ALGER (ALGER-CENTRE)**  
Jusqu'au 4 juillet : Exposition «Eaux de-là» d'Anne Saffore (sur les façades de l'Institut).  
**PARKING D'ARDIS (PINS-MARITIMES, ALGER)**  
Jusqu'à la fin du mois de Ramadhan : Cirque Amar, tous les jours à 22h et à 0h10. Spectacle spécial dimanche et lundi à 0h10 (prix : 500 DA).  
**INSTITUT CULTUREL ITALIEN D'ALGER (EL BIAR)**  
Durant le mois d'août : L'Institut ouvre une session de cours intensifs en langue italienne niveau A1. Initiation tous les jours de 9h à 13h. Inscriptions en cours. Informations : 021 92 38 73  
**MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN D'ALGER (RUE LARBIBEN -M'HIDI)**  
Jusqu'au 9 juillet : Exposition «La saga de la création de la Cinémathèque algérienne» à l'occasion du cinquantenaire de sa création.



## Tajine d'aubergines

**3 aubergines, 1 kg de pommes de terre moyennes, 5 tomates fraîches pelées, 300 g de viande hachée, 1 oignon moyen, fromage râpé, persil, 2 gousses d'ail, sel, poivre, cannelle, huile d'olive, huile de friture**

Commencer par laver et couper les aubergines dans le sens de la longueur pour avoir des lamelles pas trop épaisses. Dans un plat allant au four, chemiser de papier sulfurisé ou aluminium. Disposer les lamelles d'aubergines, les saler sur les

deux côtés et mettre un filet d'huile d'olive sur les deux côtés aussi. Mettre au four et retourner de temps en temps. Dans une poêle, verser un peu d'huile et mettre les tomates et les gousses d'ail finement émincées puis le sel et le poivre et cuire. Bien sécher pour enlever toute la sauce (rajouter un tout petit peu de sucre pour que les tomates ne soient pas acides). Couper les pommes de terre en rondelles et les faire frire. Emincer l'oignon et le faire blondir dans une poêle avec du sel. Rajouter un tout petit peu

d'eau puis la viande hachée et bien l'étaler. Ajouter le poivre et un peu de cannelle, et s'il le faut, le sel. Cuire et ajouter le persil à la fin. Prendre un moule et le huiler. Disposer les lamelles d'aubergines, les pommes de terre frites. Etaler la viande hachée, la tomate cuite et saupoudrer de fromage râpé. Etaler encore les pommes de terre frites. Reprendre les couches à votre guise. Fermer les lamelles d'aubergines. Mettre au four 20 min. Servir arrosé de citron.

Photos : DR

## Tajine bounarine

**Blanc de poulet, 1 poignée de pois chiches trempés la veille, 4 œufs, 150 g de fromage rouge, 1 feuille de laurier, 1 bouquet de persil, poivre noir, sel**



Coupez le blanc de poulet en dés. Faites-les frire et égouttez. Faites bouillir les pois chiches dans de l'eau salée, avec une feuille de laurier. Dans un saladier, mélangez les morceaux de poulet, les pois chiches cuits, le poivre noir, le sel et le persil haché finement. Versez le mélange dans un plat allant au four, préalablement beurré. Versez dessus les œufs battus avec la moitié du fromage râpé. Ensuite, saupoudrez du fromage râpé restant et laissez gratiner au four.

## M'halbi aux pêches

**1 grosse boîte de pêches au sirop égouttées, 2 c. à s. de maïzena, 500 ml de lait, 3 c. à s. de sucre en poudre, 2 c. à s. d'eau de fleur d'oranger, amandes concassées pour la décoration (facultatif)**



A l'aide d'un mixeur plongeant, mixer les pêches et remplir les verrines de la moitié de la quantité obtenue. Diluer la maïzena dans un peu d'eau. Porter le lait et le sucre à ébullition. Ajouter alors la maïzena diluée dans la casserole de lait tout en mélangeant à l'aide d'une cuillère en bois. Continuer de mélanger jusqu'à ce que le mélange épaississe. Laisser tiédir puis verser la moitié de la quantité obtenue dans les verrines. Verser dans chaque verrine le restant de coulis de pêches puis terminer par le restant de m'halbi. Décorer avec les amandes concassées et réfrigérer. Servir bien frais.



## Flan à la tomate

**500 g de coulis de tomates fraîches, 2 poivrons rouges, 6 œufs, 2 c. à s. d'huile d'olive, 1 c. à c. de basilic, sel, poivre**

Placez les poivrons sous le grill du four jusqu'à ce que la peau noircisse. Epluchez-les, épépinez-les, coupez-les en morceaux. Placez-les ensuite dans le bol du mixeur, ajoutez le coulis de tomates et le basilic. Mixez pour obtenir une purée lisse. Battez les œufs dans un saladier, versez le mélange mixé. Assaisonnez. Huilez un moule à manqué, versez la préparation et enfournez 30 minutes.

## El maâdnoussia

**250 g de viande hachée, 5 ou 6 œufs, 1 gros bouquet de persil, 1 oignon, sel, poivre, cannelle, 1/2 cuillère de beurre, fromage râpé**

Dans une poêle, faire revenir la viande et l'oignon hachés avec le beurre, le sel, le poivre et la cannelle sur feu moyen, ensuite laisser mijoter 10 minutes.

Verser dessus les œufs battus salés en omelette avec le persil haché. Mélanger le tout et verser dans un plat beurré allant au four. Faire gratiner pendant 15 mn à 150°C. Ensuite retirer le plat et saupoudrer toute la surface soit de fromage râpé, soit de chapelure et de quelques noisettes de beurre puis laisser cuire pendant 10 à 15 mn.



## Baklawa à la pâte filo

**1 paquet de pâte filo de 500 g, 500 g d'amandes mondées, 1 c. à s. de sucre, 1 c. à s. de margarine, 1 c. à c. de cannelle, fleur d'oranger, miel**

Dans une poêle beurrée faire griller les amandes sans les brûler, réserver quelques-unes et concasser grossièrement le reste au mixer. Ajouter le sucre, la margarine, la cannelle, la fleur d'oranger jusqu'à ce que le mélange soit homogène. Séparer les feuilles de filo. Badigeonner un plat rectangulaire avec de la margarine puis poser une feuille de filo, badigeonnez-la aussi de margarine fondue à l'aide d'un pinceau et faire de même avec la moitié du paquet. Etaler le mélange aux amandes, recouvrir de reste de filo en badigeonnant à chaque fois, tracer légèrement sans appuyer des losanges au couteau et placer des demi-amandes au milieu de ces losanges, enfourner et laisser cuire au four à 180°C pendant 30 min environ. Arroser de miel dès la sortie du four et laisser reposer une nuit pour que le miel se fige. Découper la baklawa en losanges et servir avec du thé ou du café.



## MÉMENTO

## Ri-di-cule !

L'instance de Kerbadj aime les cafouillages. En tout cas, l'affaire Matijas, du nom du gardien de but de l'USMBA, prouve que la LFP et ses structures soufflent le chaud et le froid. Le portier franco-algérien qui a déjà un litige en souffrance dans les tiroirs de la commission de discipline de la Ligue de football professionnel, suite à ses déclarations non encore étayées faisant état d'une tentative de corruption qui l'a visé avant le match MCEE- USMBA (26<sup>e</sup> journée de la Ligue 1), est à l'origine des déboires du MCA, club qui a annoncé au début de ce mois l'avoir engagé.

Une transaction qui a fini par attirer au club dirigé par Abdelkrim Raïssi les foudres de la Ligue de Mahfoud Kerbadj qui a «promis» des sanctions à l'encontre du président mouloudéen et son team s'il s'avère que le transfert a bel et bien eu lieu. Avec cette précision qu'entre la conclusion du transfert et la menace émise par Kerbadj trois longues semaines s'étaient écoulées. Le temps n'étant pas si précieux pour nos décideurs, le club employeur de Matijas, l'USMBA en l'occurrence, n'ayant fait part de son intention de bloquer la transaction que depuis quelques jours, l'instance du même Kerbadj qui avait convoqué Raïssi pour s'expliquer sur cette entrave à la réglementation, un joueur sous contrat n'ayant pas le droit d'être approché par un club, nous balance un communiqué dans lequel la CD exige du boss du club Doyen un démenti sur la prétendue signature dudit gardien au profit du MCA. Un «péché» sanctionné par les règlements, faut-il le souligner. Lesdits règlements n'ont, toutefois, pas fait cas de la publication d'un démenti pour dédouaner le MCA ou tout club réfractaire en la matière. La CD n'avait pas non plus à laisser «le dossier ouvert». Si Raïssi est fautif, et il ne l'est pas tant que son secrétaire n'a pas déposé le contrat de Matijas au niveau de la LFP, il doit être sanctionné. Le reste n'est que balivernes.

M. B.

LIGUE 2 MOBILIS  
2015-2016Le CABBA  
et l'ASK interdits  
de recrutement

Les deux clubs de Ligue 2 Mobilis, le CA Bordj-Bou-Arréridj et l'AS Khroub sont interdits de recrutement durant l'actuelle période d'enregistrement (mercato d'été) saison 2015-2016, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP). Les deux clubs ont été sanctionnés parce qu'ils n'ont pas à ce jour apuré leurs dettes conformément aux décisions de la Chambre de résolution des litiges, précise la même source. Après examen de la dernière situation (au 15 avril 2015), la commission de discipline de la LFP a décidé à l'encontre du CA Bordj-Bou-Arréridj et de l'AS Khroub la sanction d'interdiction de recrutement durant la période d'enregistrement saison 2015-2016 qui a débuté, explique la LFP. Le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF) avait mis en demeure, lors de ses séances du 20 avril et 1<sup>er</sup> mai 2015, les clubs défaillants à se conformer à la réglementation et à apurer leurs dettes envers les joueurs dans les meilleurs délais, faute de quoi, ils seront interdits de recrutement lors du mercato d'été. Le championnat de Ligue 2 Mobilis saison 2015-2016 débute le 14 août prochain.

## FOOTBALL

## TRANSFERT DE JONATHAN AU MC ALGER

Raïssi sommé de publier un démenti  
«sous peine de sanctions»

● Le président du MC Alger Abdelkrim Raïssi, auditionné par la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP), est sommé de publier un démenti au sujet de «la prétendue signature» par son club d'un contrat avec un joueur lié à une autre formation, «sous peine de sanctions prévues en la matière par les règlements de championnat de football professionnel», a indiqué hier un communiqué de la LFP.

Le MCA a fait signer, en début de juin en cours, un contrat de deux années au gardien de but de l'USM Bel-Abbès Matijas Jonathan Christopher, qui a été présenté à la presse quelques instants après son

engagement en enfilant le maillot du club algérois.

Ce transfert a été vite contesté par l'USMBA, club relégué en Ligue 2, dans la mesure où l'intéressé est sous contrat avec la formation de la Mekerra



Photo : DR

jusqu'en juin 2016. Dans l'attente, la commission de discipline décide de laisser le dossier ouvert, précise la même source.

Pour sa part, le gardien de but Jonathan, convoqué régulièrement à la séance de la commission de discipline du jeudi 24 juin 2015, a brillé par son absence, affirme encore la LFP, qui a considéré cette absence comme «non justifiée», et a décidé de le convoquer à nouveau pour la séance du lundi 6 juillet 2015.

## MC ORAN

Le Sporting Gijón et un club de Liga Adelante  
au menu du stage de Barcelone

Le Sporting Gijón, nouveau promu en Liga espagnole de football, ainsi qu'un autre club de deuxième division qui reste à désigner, seront les sparring-partners du MC Oran lors de son stage de Barcelone prévu du 26 juillet au 6 août 2015, a appris l'APS hier auprès du club de Ligue 1. Il s'agira du deuxième stage d'intersaison des Oranais qui seront regroupés avant cela dans un hôtel à Oran entre le 19

et le 25 juillet. Ce premier stage débutera six jours après la reprise des entraînements maintenue pour le 13 juillet. La date de la reprise a suscité d'ailleurs la polémique dans les milieux mouloudéens. L'entraîneur français des Hamraoua, Jean-Michel Cavalli, a fixé au 13 juillet la première séance d'entraînement collectif de l'équipe au grand étonnement des supporters et des dirigeants qui ont jugé «tardive»

la date de la reprise. Le président du Mouloudia, Ahmed Belhadj, a tenté en vain de faire changer d'avis à son coach, qui a tracé entre-temps un programme de préparation individuel pour ses capés censés l'appliquer à partir du 25 juin. Le MCO, qui participera la saison prochaine à la Coupe de la Confédération africaine grâce à sa troisième place au classement du championnat précédent de la Ligue 1, a prévu

également de disputer deux rencontres amicales à son retour d'Espagne, soit avant une semaine du début du championnat de l'exercice 2015-2016 programmé pour le 14 août prochain.

LIGUE DES CHAMPIONS  
D'AFRIQUE (2<sup>e</sup> JOURNÉE)Alaâ Eddine  
(El-Merreikh)  
suspendu  
contre l'USMA

L'international soudanais d'El Merreikh Alaâ Eddine Youssef est suspendu pour le match de son équipe face à l'USM Alger prévu le vendredi 10 juillet à 22h30 au stade Omar-Hamadi pour le compte de la deuxième journée de la Ligue des champions de football, pour cumul de cartons. Le joueur a reçu ces deux cartons jaunes lors des deux dernières rencontres face respectivement à l'ES Tunis en huitième de finale de la Ligue des champions et contre le MC El-Eulma vendredi dernier à Oum Dourman pour le compte de la première journée de la phase de poules. Plusieurs noms sont avancés par la presse locale pour remplacer Alaâ Eddine Youssef entre autres, Djaâfar, Dhifir ou encore Sylla. D'autre part, l'entraîneur d'El Merreikh Garzitto a estimé que les deux prochains matchs de championnat que va disputer son équipe avant de se rendre en Algérie pour affronter successivement l'USM Alger et l'ES Sétif en juillet, seront «une bonne occasion pour lancer de nouveaux joueurs dans le bain pour les voir de près et avoir ainsi plus de choix et de solutions». A l'issue de la première journée de la Ligue des champions d'Afrique El Merreikh et l'USM Alger partagent la tête du groupe B avec trois points après leurs succès contre respectivement le MC El-Eulma (2-0) et l'ES Sétif (tenant du titre) (2-1). Les deux premiers du groupe se qualifieront pour les demi-finales.

## ES SÉTIF

## Hammar contacte Belkaroui

L'ES Sétif est entrée en contact avec le néo-international algérien du Club africain de Tunis, Hichem Belkaroui pour l'engager en vue de la saison prochaine, a appris l'APS mardi auprès de la direction du champion d'Algérie en titre. Les informations rapportées par la presse tunisienne faisant état d'un éventuel désir du club tunisois de se séparer de son défenseur algérien a encouragé l'Entente à entamer les discus-

sions avec le joueur, avant de prendre attache avec ses dirigeants dans l'espoir de conclure rapidement la transaction, ajoute la même source. Les observateurs ont noté de nombreuses lacunes au niveau de la défense centrale de l'Entente lors de son premier match de la phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique perdu à domicile face à l'USM Alger (2-1) samedi passé. L'ESS, détentrice du trophée afri-

cain, a enregistré cet été le départ de ses deux défenseurs centraux, Abdelghani Demou et Farid Mellouli, partis respectivement au MC Alger et à Al-Qadissiya (Arabie Saoudite). Belkaroui (25 ans) avait rejoint le Club africain lors de l'été 2014 en provenance de l'USM El Harrach (L 1, Algérie) pour un contrat de trois ans. Pour sa première année avec les Tunisois, il a remporté le titre du championnat de Ligue 1 locale.

## MC EL-EULMA

L'élection d'un nouveau  
président reportée

L'assemblée générale des actionnaires de la Société sportive par actions (SSPA) du MC El-Eulma qui devait élire un nouveau président pour le club relégué en Ligue 2, n'a pu avoir

lieu lundi soir. Le quorum n'ayant pas été atteint, a obligé les organisateurs de cette assemblée à reporter à une date ultérieure l'élection d'un nouveau président pour succéder à Abderrazak

Harkat, l'actuel patron intérimaire du club, précise la même source.

Harkat a pris provisoirement les commandes du MCEE en fin de saison passée en remplacement de Arras Herrada qui a démissionné de son poste après la relégation de l'équipe en Ligue deux. Le MCEE, engagé pour la première fois de son histoire dans une compétition internationale, a perdu son premier match de la phase des poules de la Ligue des champions sur le terrain d'Al-Merreikh du Soudan (2-0), vendredi passé. Par ailleurs, l'assemblée générale du club sportif amateur (CSA) s'est déroulée comme prévue lundi, au cours de laquelle les présents ont adopté les bilans moral et financier du président Arras Herrada qui ira ainsi au bout de son mandat devant expirer en juin 2016.

## USM BLIDA

## Heriat s'engage pour 2 ans

Le milieu de terrain, Hamza Heriat, en fin de contrat avec le MC Oran, s'est engagé pour deux saisons avec l'USM Blida.

Heriat (27 ans), invité à prolonger son bail au MCO, n'a pas trouvé un terrain d'entente avec le président du club oranais, Ahmed Belhadj. Une aubaine saisie par le nouvel entraîneur de l'USMB, Djamel Benchadli, qui l'avait déjà eu sous sa coupe au Mouloudia d'Oran au cours de la saison 2013-2014, pour le convaincre à le rejoindre au sein de la formation phare de la ville des Roses. Avant cette transaction, l'USMB avait enregistré l'arrivée de plusieurs joueurs dont trois autres éléments du MCO : Fekih, Djaâdane et Hichem Cherif, ainsi que Laïfaoui (USM Alger) et Mesfar (CA Bordj-Bou-Arréridj). Les Blidéens, qui reviennent parmi l'élite après quatre saisons en Ligue deux, ont repris les entraînements hier à Blida.

**CYCLISME :  
TOUR DE FRANCE****Le grand départ  
à Utrecht, un  
projet né sur des  
cartons de bière**

● **L'organisation du Grand départ du Tour de France à Utrecht fut un parcours semé d'embûches pour les responsables néerlandais, qui méritent déjà le prix de la combativité tant leur projet, né dans la tête du journaliste Jeroen Wielaert en 2002, fut compliqué à mettre en place.**

Tout a commencé sur... des cartons de bière, le 5 janvier 2002, dans un café du centre d'Utrecht où Wielaert et quelques amis émettent l'idée de faire venir le Tour. «2002, c'était l'année du départ du Giro à Groningen (autre cité néerlandaise, ndr)», expliquait récemment dans la presse de son pays celui qui commenta le Tour à plusieurs reprises pour la NOS, radio publique aux Pays-Bas. «J'ai pris deux cartons de bière. Sur le premier, j'ai écrit tous les atouts d'Utrecht au niveau des infrastructures.

Sur le deuxième, j'ai élaboré un plan financier. Je me suis vite convaincu que nous pourrions le faire. Mais je n'imaginai pas qu'il nous faudrait autant de temps», se souvient Wielaert, 59 ans aujourd'hui. De fait, le projet baptisé «Le Tour sous le Dôme» (en référence à la tour de 112 mètres qui domine la ville) s'est heurté à de nombreux obstacles, à commencer par la concurrence de Rotterdam qui allait obtenir l'organisation du Grand départ 2010.

**Armstrong, nouveau coup dur**

«Cette candidature de Rotterdam, ce fut un coup de couteau dans le dos, se souvient Wielaert. Les autorités d'Utrecht avaient alors été très déçues par les organisateurs du Tour qui avaient préféré la cité portuaire. Mais jamais nous n'avons pensé abandonner et Christian Prudhomme (le directeur d'ASO) nous a incités à continuer». Les Néerlandais s'accrochent, financièrement surtout. Car les autorités locales estiment que pour accueillir le Grand départ, un budget de plus de 15 millions d'euros doit être réuni. Beaucoup plus que les 2,5 millions consacrés à une étape du Giro en 2010. Coup dur : à l'automne 2012, suite aux aveux de dopage de Lance Armstrong et de ce nouveau scandale qui éclabousse le cyclisme, Rabobank, l'un des principaux parrains du projet «Le Tour sous le Dôme», décide de se retirer en même temps que la banque néerlandaise lâche son équipe cycliste. Et d'autres parrains potentiels deviennent soudainement plus frileux... Le coup est rude (un manque à gagner de plus d'un million d'euros) mais les élus décident toutefois de maintenir leur soutien au projet. La ténacité des Néerlandais finit par payer : le 7 novembre 2013, ASO annonce qu'Utrecht accueillera le Grand départ un peu moins de deux ans plus tard, tandis que la ville est rassurée sur les retombées financières. 2002-2015 : «il aura fallu treize ans pour mettre sur pied un événement qui ne durera que quelques jours», soupire Wielaert.

Le journaliste a conservé ses cartons de bière. Ils sont désormais encadrés et accrochés sur un mur de sa maison, premiers témoins de l'histoire d'un long combat qui emplit désormais de fierté les habitants de la ville. «Utrecht a toujours vécu dans l'ombre d'Amsterdam (50 km au nord), note Wielaert. Le Grand départ, c'est un bon moyen d'en finir avec ce complexe d'infériorité. Le samedi 4 juillet, la fête sera grandiose».

**BOXE****LAMINE HEMAÏDI (EX-CHAMPION D'ALGÉRIE) :****«Les jeunes se désintéressent  
de la boxe»**

● **Lamine Hemaïdi est un ancien pugiliste, sociétaire du NAHD, et de l'EN au cours des années 90 qui a eu un remarquable palmarès et qui aurait pu atteindre de plus hauts sommets si ce n'est une grave blessure (fracture du nez).**

**Le Soir d'Algérie : Quel a été votre palmarès ?**

**Lamine Hemaïdi :** j'ai été champion d'Algérie à deux reprises et une fois vice-champion en poids mouche et coq. J'ai été également finaliste de la Coupe d'Algérie et médaillé d'or aux Jeux nationaux.

**Et durant votre carrière, vous avez eu l'occasion d'affronter Hocine Soltani, le seul médaillé d'or olympique de la boxe algérienne**

J'ai affronté Hocine Soltani Allah yarahmou, à deux reprises. La première fois, au Championnat d'Algérie, il m'avait battu aux points. La deuxième fois, à l'occasion d'un gala, on s'était séparé sur un match nul.

**A l'époque, vous vous attendiez à ce qu'il remporte une médaille d'or olympique ?**

A l'époque déjà, Soltani avait des qualités hors du commun. Bien sûr, je ne m'attendais pas à ce qu'il atteigne un si haut niveau et le sommet olympique, mais il faut reconnaître qu'il était déjà un

redoutable pugiliste quand je l'ai affronté.

**Et depuis Soltani, plus rien. Pourquoi le noble art algérien n'arrive plus à produire de grands champions ?**

Parce que le niveau a beaucoup régressé du fait que la boxe algérienne n'est plus gérée par des gens de cette discipline et qui aiment vraiment ce sport. Personne n'est à sa place.

**La boxe est aussi très concurrencée par ces nouveaux sports de combat comme le kick boxing ou le MMA ?**

Peut-être, mais la boxe traditionnelle dite anglaise a son charme et les autres sports de combat sont d'une autre dimension. D'ailleurs, il y a pas mal de boxeurs qui préfèrent se reconverter dans le kick boxing ou le MMA qu'on pratique dans une cage. Mais, il faut reconnaître que le niveau de la boxe a baissé en Algérie mais aussi dans les autres pays arabes.

**Et vous avez une explication ?**

Aujourd'hui, on préfère investir dans le foot que dans la boxe. Que ce soit en Algérie ou au Qatar, c'est le ballon rond qui bénéficie d'un apport financier très important. Alors, il est normal que les jeunes se désintéressent du noble art parce que

c'est une discipline où ils prennent des coups sans aucun avenir, ni compensation pécuniaire.

**Prendre des coups, c'est dangereux et peu attirant aussi...**

Non, la boxe n'est pas dangereuse, surtout en amateurs avec la présence de médecins et d'arbitres qui peuvent arrêter le combat à tout moment. Personnellement, la boxe m'a permis de connaître des hommes et d'avoir une bonne hygiène de vie sans tabac, ni drogue ni alcool.

**Propos recueillis par  
Hassan Boukacem**



Photo : DR

**LA BOXE ALGÉRIENNE EN DEUIL****Décès de l'ancien boxeur international  
Mohamed Missouri**

L'ex-boxeur de l'équipe nationale algérienne des années 1960-1970, Mohamed Missouri, est décédé lundi à l'âge de 68 ans des suites d'une longue maladie. Le défunt a été inhumé, hier, après la prière du Dohr au cimetière de Garidi à Alger. Né en 1947 à Thénia (Boumerdès), Missouri fut une grande figure du sport national. Il a honoré l'Algérie lors des différents rendez-vous internationaux, notamment grâce à ses médailles d'or lors des Jeux méditerranéens de 1975 et des Jeux africains de 1978 à Alger. Le regretté a embrassé également une carrière d'entraîneur, pendant 25 ans, conduisant, notamment l'équipe de la Gendarmerie nationale. Il était l'auteur de plusieurs ouvrages sur la boxe et l'histoire du noble art en Algérie et à travers le monde. En ces douloureux moments, les journalistes de la rubrique sportive du *Soir d'Algérie* présente, leurs sincères condoléances à la famille du défunt. A Dieu nous appartenons, à Dieu nous retournons.

**BASKET-BALL : EN PRÉVISION DE L'AFROBASKET 2015****Le Cinq national en stage depuis  
hier à Cerknica (Slovénie)**

● **Après avoir effectué son premier regroupement à Alger du 24 au 30 juin, la sélection nationale de basket-ball, séniors messieurs, s'est envolée hier en Slovénie pour un deuxième stage de préparation d'une quinzaine de jours.**

Ces regroupements rentrent dans le cadre de la préparation du Cinq national pour le Championnat d'Afrique des nations (Afrobasket 2015) prévu à Tunis du 19 au 30 août prochain et des XI<sup>e</sup> Jeux africains à Brazzaville (Congo) du 4 au 19 septembre prochain. Pour ce déplacement en Europe centrale, le sélectionneur national Ali Filali a

convoqué 15 joueurs qui ont embarqué dans la journée hier à destination de Cerknica, via Vienne. La ville de Cerknica est en fait une région du sud de la Slovénie qui culmine à près de 1 700 m d'altitude. «Une région qui offre toutes les conditions d'une bonne préparation avec des températures moyennes de 17°C en cette période, nous a déclaré le sélectionneur national avant son embarquement mardi après-midi de l'aéroport d'Alger. Notre objectif pour ce stage est de réaliser une bonne préparation avec seulement un match amical programmé durant notre

séjour». Quant aux joueurs blessés, notamment le professionnel Fayçal Sahraoui (La Rochelle France), M. Filali nous a affirmé qu'il sera d'attaque d'ici la fin juillet ainsi que Samir Mekdad qui vient de rejoindre l'équipe Berck (France). Mekdad, pour rappel, a passé près de six ans en Algérie avec l'US Sétif (superdivision A). A l'issue de ce stage slovène, les internationaux, qui devront bénéficier de quelques jours de repos, disputeront deux matchs amicaux, les 23 et 25 juillet à la salle Harcha-Hacène, contre le Mali.

**Ahmed Ammour**

**TENNIS : TOURNOI INTERNATIONAL****«NIKE JUNIORS»****Après le simple, Ibbou éliminée  
du tableau double**

La joueuse de tennis algérienne Inès Ibbou et son partenaire française Lucie Wargnier ont été éliminées hier du tableau double du tournoi «Nike juniors», organisé du 28 juin au 3 juillet à Roehampton (Londres), suite à leur défaite au premier tour contre la Britannique Emily Arbutnot et la Danoise Emilie Francati. Ibbou et Wargnier, «deux bonnes copines», ont déjà fait équipe lors de précédents tournois internationaux, notamment à Florence et Milan (Italie) se sont inclinées 7-6 (6), 6-2. Il s'agit de la deuxième défaite pour l'Algérienne en 24 heures, car déjà éliminée la veille du tableau simple, suite à sa défaite (2-1) contre l'Indonésienne Deria Nur Haliza. La championne d'Afrique U18, classé 43<sup>e</sup> mondiale avait pourtant bien démarré son match contre la jeune Indonésienne (62<sup>e</sup> mondiale), remportant le premier set (6-4), avant de concéder les deux suivants (6-4), (6-2). Le prochain défi pour Ibbou (16 ans) sera le tournoi de Wimbledon, auquel elle participera du 4 au 12 juillet, à Londres.

**HANDISPORT****La FAH honore des athlètes  
de l'élite nationale**

La Fédération algérienne handisport (FAH) organisera ce vendredi 3 juillet à partir de 21h à l'hôtel Hilton d'Alger une cérémonie de remise des distinctions aux athlètes internationaux de différentes disciplines. Organisée sous l'égide du ministère de la Solidarité nationale, la cérémonie qui se veut une tradition, concernera cette fois-ci, les athlètes médaillés des derniers Jeux mondiaux pour visuels, tenus à Séoul en Corée du Sud, ainsi que les joueurs de la sélection masculine de goal-ball qui avait pris part au dernier championnat arabe de la discipline à Amman en Jordanie. Aux Jeux mondiaux de Corée du Sud, la participation algérienne a été plus que satisfaisante, avec une moisson de sept médailles (4 or, 1 argent et 2 bronze) remportées dans deux disciplines (athlétisme et judo) et une 11<sup>e</sup> place sur 43 pays classés sur les 58 présents. L'Algérie avait aussi pris part à ces jeux en goal-ball féminin. Les consécration en vermeil ont été l'oeuvre du sprinteur Abdelatif Baka (1 500m et 800m T13), Lynda Hamri (Longueur/T12) et le judoka Mouloud Noura (-60 kg). Tandis que l'unique médaille d'argent a été remportée par le sauteur Bentrifa Firas au Triple saut (T11), en plus d'une médaille de bronze à la longueur. La dernière médaille de couleur bronze est revenue au judoka Mehdi Meskine (-73kg). Pour sa part, la sélection garçons de goal-ball, qui prépare le tournoi africain, qualificatif aux Jeux paralympiques de Rio-2016, a remporté le titre arabe lors de la compétition disputée en Jordanie.







# LE SOIR DE L'IMMOBILIER

## APPARTEMENTS

Vends appartement F3 de 62 m2 au RDC en plein centre d'Alger, au 03, rue Lemerrier, Alger, avec accessibilité à tous les services, stationnement, garantie, conviendrait parfaitement pour une activité professionnelle ou habitation, voisinage tranquille. Prix : 11 000 000,00 DA négociable. - Contactez : 0674 74 88 29

Vds F2, 45 m2, RDC, acte, 1 200 u., Chevalley.0558 219 687 - Cité Sonelgaz. F140360

Vds F4, 1<sup>er</sup> étage, 95 m2, Sidi-Abdellah, Zéralda, 950 u., acté. - Vds carcasse 248 m2, RDC, B 120 m2, Oued-Larandj, Bouzaréah, 1 200 u. - Loue local 400 m2, TC, Les 2-Piliers, Bouzaréah, 15 u. - Vds local 65 m2x2 BDR, acte, BEO, 2 800 u. - 0558 219 687 F140360

Ag. Tél.: 0556 90 20 13 - Vend F4 fini, 1<sup>er</sup> étage, 115 m2, acté, accepte crédit bancaire, lotissement Hasnaoua, résidence Comira, Tizi-Ouzou, plus F4, 1<sup>er</sup> étage, fini, 125 m2, acté, lotissement cité Bekkar, Tizi-Ouzou. F119902/B13

Société de promotion immobilière commercialise des appartements de haut standing, de types F3, F4, F5, dans une résidence gardée, à Chéraga.

N° tél.: 0559 122 101 F416

Vds F4, 2<sup>e</sup> étg., cité Makam, Sidi-Belabbès. Tél.: 0794 573 734 F140349

Aïn-Benian, v. F4, 1<sup>er</sup>, 95 m2, Px 1 420 u. - 0550 575 023 F140340

Prom. immo. vend F2, F3, F4, dans promotion en cours de réalisation, à Aghribs (Azeffoun), avec belles vues sur mer. Tél.: 0551 82 50 13 - 0560 33 00 41 F119902/B13

Vends 2 duplex F6, 1 F4 type haut standing, fini 100 %, dans 1 nouvelle résidence à Chéraga, Kaouch, côté du centre El-Quods. - 0770 25 68 04 F140335

Eurl promotion immobilière vend appartements F2, F3, F4, F5 à Tizi-Ouzou et Tizirt-sur-Mer, avec crédit bancaire au taux bonifié 1 % d'intérêts. Tél.: 0552 28 22 13 - 0550 97 85 25 F119960/B13

## LOCATIONS

Annaba - A louer immeuble récent de 4 étages, actuellement occupé par l'INSIM, situé sur le boulevard du 1<sup>er</sup>-Novembre ou sont situés banques nationales et étrangères, assurances et palais des

finances. Libre à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Tél.: 0771 57 83 24 NS

Loue apt F3 au 3<sup>e</sup> étage, très bien fini, toutes commodités, à usage d'habitation, Bd Stiti-Ali, Tizi-Ouzou. Tél.: 0553 04 34 06 F119999

Particulier loue à Tizirt-sur-Mer bungalows F3 meublés (pied dans l'eau) durant les périodes suivantes : 1. Session de 14 jours du 19/07/15 au 01/08/2015 - 2. Session de 14 jours du 03/08/15 au 16/08/2015 - 3. Session de 14 jours du 18/08/15 au 31/08/2015 - 4. Du 02/09/15 au 30/09/2015 (en week-end, semaine, petits-séjours). Tél.: 0560 41 10 31 F1001/B13

## VILLAS

Vends carcasse à Bouzaréah, à proximité du lycée Petit-Bois, surface 590 m2, 7 niveaux. Tél.: 0771 65 27 20 NS

Vds petit immeuble SR+3, 106 m2, centre Staouéli, acte. - 0558 219 687 - 0542 631 660 F140360

## TERRAINS

Ag. Tél.: 0556 90 20 13 - Vend terrain 400 m2, 2 façades, acté, Touarès 2, DBK. F119902/B13

## LOCAUX COMMERCIAUX

Vends local, 130 m2, situé au 124, rue Didouche-Mourad, Alger. Téléphone : 0551 20 22 06 NS

Vds local 315 m2, Ben-Aknoun, Alger. - 0559 88 18 78 F140351

Loue local com. Alger-Centre pour agence ou commerce. Tél.: 0662 10 86 88 - 021 73 31 35 F140361

Loue local à usage commercial, 2 entrées, 270 m2 au Bd Stiti-Ali, Tizi-Ouzou. Tél.: 0553 04 34 06 F119999

## PROSPECTIONS

Cherche location et vente F1, F2, F3, F4, F5, Alger. - 0552 660 444 F140357

Cherchons location villa A/piscine, apparts meublés, espace bureau 700 m2 sur Hydra, El-Biar, B.-Aknoun, D.-Ibrahim, Les Sources - 0550 64 37 97 F140336

Cherche pour étranger appt, villa, locaux. - 021 60 90 87 F140314

## PENSIONS

Offre pension JF Alg.-Centre. - 0549 77 93 97 F140359

Offre pension femme Alger. - 0781 116 610 F140356

Offre pension Alger. - 0549 63 07 88 F140354

## CARNET

### FÉLICITATIONS

La famille Remila de Sétif félicite le petit-fils **Souhil-Hani Mazouz** d'Oum El Bouaghi, pour sa réussite à l'examen de la sixième avec mention très bien. Nous sommes ravis de partager avec toi cette immense joie tant attendue pour notre famille. Merci d'avoir rendu le sourire à ta maman, à ton papa Saïd, à ta sœur Célia, à ton frère Sami ainsi qu'à tes grand-parents paternels Mazouz Tahar. Bravo, bravo. Ton papy Remila Smail, ta mimi, tes tontons Nassim, Khaled, Omar et tes tatas.



F136108

## SOS

Un invalide 100 %, âgé de 49 ans, cloué au lit depuis 2010, marié et père de 3 petites filles, souffre de cancer de rectum à 4 cm de la M.A classé T3, problème digestif grave et rare, ayant subi 5 interventions sans succès et porte des couches et ceinture au ventre à vie et des douleurs immenses permanentes, et sa femme qui souffre d'une maladie chronique (asthme), demande à toute âme charitable une aide pour achat de couches et lingettes. - **0556 44 26 93**

## NECROLOGIE

### DÉCÈS

Hocine Chérif et sa famille ont la douleur de faire part du décès de leur père, beau-père, grand-père et arrière-grand-père

#### Hocine Kaci

survenu lundi 29 juin à Tizi-Ouzou, à l'âge de 92 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui mercredi 1<sup>er</sup> juillet à Ait-Frah (commune de Larbaâ-Nath-Irathen, w. Tizi-Ouzou). A Dieu nous appartenons, à Lui nous retournons.

La famille Yaïci, parents et alliés ont l'immense douleur de faire part du décès de leur fils, frère et neveu

#### Lahbib

directeur du matériel de l'unité Kanaghaz Rouiba

survenu à l'âge de 47 ans. L'enterrement a eu lieu hier 30 juin 2015 au cimetière El-Alia. Puisse Dieu accueillir le défunt en Son Vaste Paradis. A Dieu nous appartenons, à Lui nous retournons.

### PENSÉES

La famille Barchiche de Béjaïa et de Oum-el-Bouaki ont l'immense douleur de

faire part du décès de leur chère et regrettée fille

#### Barchiche Nouria dite Nacira

le 27 juin 2015. L'enterrement a eu lieu le 28 juin 2015, laissant derrière elle un fils éploré, à l'âge de 46 ans.

Ses frères et ses sœurs de Béjaïa demandent à tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire.

#### Son frère Barchiche Omar.

A la mémoire de notre chère et regrettée mère et grand-mère

**Ameziane Tassadit épouse Melouk Arezki**

Tu nous as quittés pour rejoindre ta dernière demeure en ce 30 juin 2009, un monde bien meilleur, laissant derrière toi des souvenirs d'une longue vie de bienfaits et de sacrifices, de dates mémorielles et d'événements qui nous interpellent et qui apaisent notre tristesse. Nous t'avons accompagnée avec fierté pour ton dévouement, ta droiture, ton courage, ta bravoure et ta bonté.

En ce douloureux souvenir, la famille Melouk demande à tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire. A Dieu nous appartenons, à Lui nous retournons.

#### Famille Arezki Melouk.

F119988/B13

## AVIS DIVERS

**Vous voulez réussir la tessdira de votre fille ?  
Vous voulez que ce jour soit le plus beau jour de sa vie ?** Faites appel à une professionnelle au : 0554 92 23 08 NS

Réparation climatiseurs, machines à laver, frigidaire, à domicile. Tél.: 0770 22 06 28 - 0662 63 19 23 NS

**Meubles & électroménager ! Tout crédit. -  
Enlèvement sans paiement. - 24 mois crédit sans intérêts. - Livraison immédiate. -  
Expo : Ô MARKET/SOLI - 16, rue H-B-Bouali. -  
Tél.: 0560 93 94 80/81**

F456/B1

## OFFRES D'EMPLOI

Salon de coiffure situé à Dély-Ibrahim cherche coiffeuse qualifiée. Téléphoner au : 0540 02 53 67 NS

Cherche esthéticienne à Hydra. - 0560 099 811 F140315

Tizi-Ouzou école privée de formation professionnelle recrute directeur (direction) des études ayant niveau universitaire et 05 années d'expérience dans la formation. Envoyer CV à l'adresse suivantes : e-mail : école15.recrutement@yahoo.fr - Fax : 026 11 63 06 ou appeler au n° 0555 04 30 17 F1005/B13

## RÉPARATION

machines à laver, réfrigérateurs, climatiseurs, à domicile. Tél.: 0553 00 07 48 - 0770 10 41 36 NS

## SOIR DE LA FORMATION

**IMA** forme en prise de vue, montage, site web, infographie, Java, C#, Delphi, Internet, bureautique, vidéosurveillance, électricité bâtiment, maintenance (photocopieurs, micros, smartphones, tablettes), électronique, installation des réseaux, routeurs, switch, Autocad, 3DSMax. - 0551 95 90 00 F363/B1

FORMATION MÉDICALE ECG, ÉCHOCARDIOGRAPHIE. - Pour plus d'information, veuillez nous contacter sur notre site web : contact@imfsalgerie.com - Mob.: 0774 22 17 75 - Fax : 021 30 05 32 F140310

**Les saveurs les plus délicates du Ramadhan sont à**

**Melia Alhambra**

**- Gâteaux (orientaux - occidentaux).  
- Pains et galettes.  
- Commandes spécifiques**

**Cité du 11-Décembre-1960 n°54, Dély-Ibrahim, Alger  
0555 85 63 20  
Email : melialhambra@yahoo.fr**

**Décoration Jardins**

Tous travaux d'espaces verts  
Gazon en plaques pour pelouses  
Réalisation de parcs et jardins  
Décoration intérieure et extérieure  
Conception de cascades  
**Devis et plans gratuits**  
Tél: 0770 884 901  
023 480 269  
decojardinsalgerie@gmail.com

**CYLKA - Soins à domicile**

A votre disposition et assurés par une équipe médicale et paramédicale qualifiée

- Consultation médicale • Kiné • Soins infirmiers, post-opérateurs • Prélèvements, analyses et résultats
- Conseil, orientation, accompagnement aux hôpitaux d'Alger • Garde-malades • Circoncision.

**Appelez-nous au : 0550 40 14 14**

**Réparation TV à domicile, toutes marques.**  
Tél.: 0772 89 17 22 - 0776 33 88 56 NS

**AVIS DE RECHERCHE**

M. Kriba Ali, domicilié aux Eucalyptus, cité AADL, Bt n° 6, appt n° 11, daïra de Baraki, cherche demi-frère, né en France en 1951, de père algérien et de mère française. Nom du père Kriba Grine. - Pour tout renseignement, veuillez contacter cette adresse. - Tél.: 0771 26 68 27

Restaurant à Alger cherche **cuisinier, aide-cuisinière.** Tél.: 0540 62 50 40 NS

# Lounès, le bien-nommé

Il a chanté quatre grands chanteurs : Slimane Azem, Cheïkh el Hasnaoui, Aït Menguellet et Idir. Ses aînés, en quelque sorte. A chacun, il a emprunté la voix pour dire sa sensibilité. A tous, il a dit son amour, son admiration et son respect. Azem qu'il appelle affectueusement Ammi Slimane, dont la prémonition se vérifie de jour en jour. Cheïkh el Hasnaoui qui a chanté «la terre noire» des at Douala. Aït Menguellet dont les chansons d'amour ont ensorcelé filles et garçons. Idir qui ressuscite pour nous les contes de grand-mère. Il s'est ainsi lancé dans la chanson kabyle, en s'appuyant sur de solides références. Il s'agit de Lounès Matoub, le bien-nommé !

Il y a quelques années de cela, cela me paraît d'hier seulement, comme le temps passe vite et provoque en nous des remords de nostalgie. D'impuissance rentrée. De colère refoulée. Hier seulement, Lounès éditait régulièrement, coup sur coup, deux albums, balayant tout sur son passage comme une tempête salvatrice. Il n'épargnait personne, à commencer par sa propre personne. Il était entier. Foncièrement franc. Honnête et courageux jusqu'à l'audace des poèmes taillés au burin du rebelle. Il traçait le miroir, invitant les uns et les autres à s'y mirer et à y voir nos tares. Mais aussi notre mythologie. C'est ça Lounès, le bien-nommé. Bien-nommé, car il était l'accompagnateur fidèle qui ne

déviait jamais de sa trajectoire : celle de la vérité, aussi amère soit-elle. Deux albums, coup sur coup ! Même du temps où blessé à mort par la tyrannie, Lounès n'a pas tu sa poésie qui tape sur les points sensibles. Même du temps où blessé à mort, Lounès n'a pensé qu'à réitérer sa passion pour les montagnes qui l'ont vu naître. Comment peut-il en être autrement lui qui criait : «Les montagnes sont ma vie» ? Ce vers traduit vers le français ne reproduit pas totalement sa charge affective : alors, lisez-le en kabyle dans le texte, il vous dira l'amour fidèle que Lounès vouait à SES montagnes.

Cet amour était réciproque : les montagnes kabyles le lui rendaient bien et ne cessent pas, par-delà la mort, de le lui porter. Qu'on se rappelle des émeutes qui ont suivi son assassinat ! Quel est «ce fils de sa mère» qui a eu droit et mérité des émeutes populaires, si ce n'est Lounès Matoub ? C'est donc lui, ce «gueulard irréductible» (Tahar Djaout) qui a fait de sa vie un combat, «mon nom est combat», disait-il. Combat pour ses amours, ce fou de Djamilia. Combat pour ses amitiés, «Llah, Llah, a Ssi Rouibah !». Mais combat sacré pour la berbéricité. La démocratie. La République. Je ne pense pas qu'il ait, un jour, dissocié ses trois dimensions indispensables pour l'Algérie, car il a compris que la nature de l'Etat déterminait tout. Il a compris que l'Etat tel qu'il est monté ne pouvait

tolérer l'amazighité, sinon sur un strapontin. On le voit encore de nos jours. «Le temps est venu de construire autrement ce pays», disait-il dans une de ses chansons.

Je me rappelle d'une chercheuse, venue spécialement du Canada, aux frais de son université qui voulait comprendre le phénomène Matoub Lounès et la symbiose qui existe entre lui et son peuple. En effet, fils du peuple, Lounès n'a jamais renié cette filiation. Bien au contraire, il l'a portée haut dans sa poésie. «Mmiss n tmurt» avait pour lui une résonance particulière. Et c'est peu de le dire, comme ça, dans le cadre réduit d'une chronique. En s'appuyant sur les témoignages des proches du Rebelle, en allant d'un village à un autre, en discutant avec les universitaires, la chercheuse canadienne a saisi toute la subtilité de cette relation quasi mystique dont était entouré Lounès. Ceci pour la simple raison que ce chanteur a mis sa vie, son combat donc, dans ses textes. Sans oripeaux. Sans faux semblants. Sans ostentation. Totalement. Entièrement. Avec exigence. Tout partait de lui, jusqu'à la déchirure. Jusqu'à l'écartèlement. Comme un écorché vif, il ressentait plus que quiconque les aléas de la vie, la sienne d'abord, puis celle de sa société. De son pays, notamment la décennie noire. Ses poèmes, véritables pièces historiques, ont reproduit dans le pur style de la poésie de combat la grande blessure de l'Algérie. Après l'assassinat de Tahar Djaout, un autre rhapsode, Lounès a commis un poème d'une grande teneur poétique sur Kenza, la fille du poète assassiné : «Kenza, ma fille, ne perds pas patience face à la grande peine.» Pour Boudiaf, cet espoir flingué publiquement et en plein jour, Lounès a conclu un poème au souffle épique pour dire tout sim-



**Youcef Merahi**  
merahi.youcef@gmail.com

plement : «Maintenant, reposez-vous, Monsieur Boudiaf.»

C'est un lieu commun que de dire qu'il manque à l'Algérie. Aux tourments de ce pays. Aux dangers qui le guettent. Avec sa franchise habituelle et son courage légendaire, Lounès aura eu à cœur de dénoncer les uns et les autres, ceux qui fourbissent le rêve lâche de faire de ce pays une propriété privée. Il a été le défenseur éclairé des grandes causes liées au combat démocratique. Et tamazight a perdu, en lui, un défenseur inexpugnable. Du reste, après sa mort, la chanson kabyle, hormis quelques voix encore écoutables, a pris des airs de fast-food alarmants. Lounès aurait mis de l'ordre dans maints dossiers, comme on dit. Bien sûr, les universitaires fouilleront son œuvre, en sortiront la quintessence et établiront l'échelle thématique pour que Lounès fasse corps, totalement, avec sa légende. Donc avec son peuple ! «Staëfu tura Mass Matoub !»

Y. M.

**Le Soir sur Internet :**  
<http://www.lesoirdalgerie.com>  
**E-mail :** [info@lesoirdalgerie.com](mailto:info@lesoirdalgerie.com)

## COMMUNIQUÉ

A l'occasion du 23<sup>e</sup> anniversaire de la disparition du Président Mohamed Boudiaf, ses amis et compagnons de la guerre d'indépendance se retrouveront le vendredi 3 juillet 2015 au cimetière El-Alia pour se recueillir à sa mémoire.



## POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

[hlaalam@gmail.com](mailto:hlaalam@gmail.com)  
[@hakimlaalam](https://twitter.com/hakimlaalam)



*Chantier de la Grande Mosquée Abdekka. Il accuse un retard de 18 mois. Même pas terminée, pas encore livrée et déjà elle...*

... accuse !

Le ministre des Finances est formel : «Il faut en finir avec la ch'kara.» C'est là, à ce moment précis que tu prends très au sérieux les appels à la vigilance canicule lancés par Météo Algérie. Les conseils avisés de la Protection civile. Les avertissements appuyés des papas et des mamans à leurs enfants afin qu'ils évitent de sortir ces jours-ci. Où était le ministre des Finances lorsque cette campagne de sensibilisation contre les dangers de la canicule battait son plein ? Pourquoi diantre un ministre de ce rang n'a-t-il pas été informé du péril soleil ? Plus que tout autre ministre, plus que tout autre citoyen de ce pays, un ministre de l'argent doit être mis à l'abri des effets dévastateurs de la canicule. Ce n'est pas n'importe qui, un ministre des Finances ! C'est une personne forcément sérieuse, pondérée, sage, équilibrée, et à qui l'on doit éviter toute source extérieure d'hallucinations. Et là, à quoi avons-nous eu droit ? A un ministre des Finances livré au coup de

## Insolation !

chaud, pas protégé pour un... sou vachement dévalué. Ah ! Ils ont dû bien rire les barons de l'important, abrités à l'ombre des climatiseurs surpuissants de leurs demeures géantes, les pieds trempés dans des jacuzzis remplis de glaçons directement importés de Dubaï. Entendre ce pôvre ministre victime d'insolation déclarer la guerre à la ch'kara, ça les a sûrement aidés à supporter l'attente jusqu'au f'tour. La mésaventure du ministre des Finances doit déboucher sur un vaste débat. Comment mieux protéger les ministres à la tête de portefeuilles dits sensibles des dangers de la nature algérienne, comme la canicule. Une nature forcément vicieuse, traître, sournoise et sans état d'âme. Une nature que connaissent bien certains «élus» du FLN. Demandez-leur quel rapport ils entretiennent avec la ch'kara, quelle complicité amoureuse les lie à cet objet en apparence disgracieux et pourtant tellement mystérieux en ses nombreux replis, et vous comprendrez alors qu'il est toujours dangereux de ne pas protéger un ministre des Finances de la canicule. De l'abriter sous un couvre-chef. Pour son bien. Pour sa santé. Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.